



**Rapport de la commission de gestion et des finances
chargée de l'examen
du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2013
à l'appui**

- **d'un projet de loi portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil**
- **d'un projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal)**
- **d'un projet de décret, amendé, concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2013**

(Du 27 novembre 2012)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances (CGF) chargée de l'examen du budget pour l'exercice 2013. La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante:

Composition du bureau

Président: M. Baptiste Hurni
Vice-président: M. Philippe Haeberli
Rapporteur: M. Fabien Fivaz

Sous-commissions

1. *Département de la justice, de la sécurité et des finances – Autorités:*
M. Bertrand Nussbaumer, président, M. Olivier Haussener et M. Jean-Bernard Wälti
2. *Département de la santé et des affaires sociales:*
M. Fabien Fivaz, président, M. Baptiste Hurni et M. Raymond Clottu
3. *Département de la gestion du territoire:*
M. Claude Guinand, président, M. Jean-Charles Legrix et M. Matthieu Béguelin
4. *Département de l'économie:*
M. Charles Häsler, président, M. Martial Debély et M. Daniel Ziegler
5. *Département de l'éducation, de la culture et des sports:*
M. Jacques Hainard, président, M. François Konrad et M. Philippe Haeberli

1. INTRODUCTION

La commission de gestion et des finances s'est réunie à de nombreuses reprises pour traiter du budget 2013. Vu le nombre important de modifications qu'elle a dû y apporter, elle n'a malheureusement pas réussi à terminer ses travaux dans les temps. Le 19 novembre, par 9 voix contre 2, elle a finalement accepté le budget amendé qui vous est présenté dans ce document.

Le budget modifié par la commission présente un excédent de charges de 11,4 millions de francs, pour un total de charges de 2,033 milliards de francs. Par rapport à la proposition initiale du Conseil d'Etat, les charges sont en augmentation de 14.429.200 francs. Les recettes augmentent également de 16.416.100 francs, pour atteindre 2,005 milliards de francs. L'excédent de charges est diminué de 1.986.900 francs par rapport à la proposition du Conseil d'Etat. Les investissements restent inchangés.

Le budget que vous présente la commission respecte les mécanismes du frein à l'endettement, avec des un excédent de charges de 0,61% des revenus déterminants (2% autorisés) et un degré d'autofinancement de 70,53% (70% autorisés).

2. CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ETAT

2.1. Axes budgétaires

Remarques liminaires

Le rejet par le peuple du projet RER–TransRUN le 23 septembre 2012 a les effets suivants sur le projet de budget 2013 du Conseil d'Etat:

- La subvention d'exploitation de 1,3 million de francs à la société TransRUN SA de même qu'un amortissement de 1,7 million de francs sur les investissements en cours deviennent caduques. Le déficit de 13,4 millions de francs peut ainsi être allégé d'un montant total de 3 millions de francs, dont il n'a pu être tenu compte dans les chiffres du rapport du Conseil d'Etat, au vu des délais extrêmement serrés pour son établissement. Les chiffres seront modifiés dans le prolongement de l'adoption du budget 2013 par le Grand Conseil.
- Des investissements à hauteur de 27,5 millions de francs ne seront pas réalisés. Ce montant, qui n'entrait pas dans le calcul des limites du frein à l'endettement, était comptabilisé hors du compte des investissements. Les investissements courants demeurent au niveau budgété de 62,9 millions de francs.

2.1.1. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2013 présente un excédent de charges de 13,4 millions de francs, contre 17,3 millions de francs au budget 2012. Cet excédent de charges représente 0,72% des revenus déterminants et est par conséquent inférieur à la limite autorisée par le frein à l'endettement. Globalement les charges s'accroissent de 0,9% et les revenus de 1,1% par rapport au budget 2012. Les charges nettes des différents secteurs fonctionnels (domaines de tâches) augmentent de 2,7%, et les revenus nets du groupe Finances et impôts de 3,1%. Cette progression dépasse les objectifs de croissance définis par le Conseil d'Etat, fixés en moyenne à respectivement 0,7% et 1,2%.

Dans la préparation du budget 2013, le Conseil d'Etat a misé sur une politique de stabilisation des charges à un niveau proche du budget 2012. Face aux défis auxquels le canton est confronté et aux efforts consentis par l'Administration, il estime qu'une participation modérée des Communes aux efforts de financement du budget de l'Etat est justifiée, dans l'attente de la mise en place du troisième volet de désenchevêtrement des tâches. Les efforts requis, à hauteur de 11 millions de francs, portent sur la reconduction en 2013 de la contribution de solidarité de 9,6 millions de francs instaurée pour 2012, ainsi que sur une participation pérenne de 1,4 million de francs à l'aide sociale accordée aux requérants d'asile et aux réfugiés, dans le cadre du financement ordinaire de l'aide matérielle.

En matière de revenus, le budget 2013 est caractérisé par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, qui induit une diminution d'impôts de 21,5 millions de francs. Conjointement, la nouvelle convention signée le 21 décembre 2011 entre le Département fédéral

des finances et la BNS pour la période 2011 à 2015 réduit les bénéfices distribuables de 60%, soit de 2,5 milliards à 1 milliard de francs par année. Pour notre canton, cela signifie une diminution durable de notre quote-part de 37 millions à 14,8 millions de francs.

Ces éléments sont partiellement contrebalancés par une augmentation des montants à recevoir au titre de la péréquation fédérale (RPT). Ces derniers passent de 157,2 millions à 168 millions de francs en 2013. Cette source de revenus étant néanmoins très fluctuante, la RPT ne saurait constituer une base de financement stable pour notre canton.

2.1.2 Budget des investissements

Sur la base des expériences réalisées et des constats établis relatifs à la gestion des investissements de l'Etat au cours de ces dernières années, d'une part, et, d'autre part, de la faible capacité d'investissements, résultat des contraintes des mécanismes de frein à l'endettement, il s'est en effet avéré nécessaire d'adopter un nouveau processus pour la budgétisation des investissements de l'Etat. Pour ce faire, des critères de priorisation sécuritaires, financiers et juridiques ont été définis tant pour les projets en cours que ceux à solliciter.

Ce nouveau processus de gestion des investissements, mis en place pour la première fois lors l'établissement du budget 2013, a permis de traiter la phase budgétaire des investissements en parallèle à celle du budget de fonctionnement et de faire ressortir les projets prioritaires.

Ainsi, le volume des investissements nets s'élève à 62,9 millions de francs, contre 60,5 millions de francs au budget 2012. Avec 70%, le degré d'autofinancement se situe exactement à la limite du seuil minimal exigé par le frein. Avec près de 63 millions de francs, les investissements inscrits au budget 2013 constituent un minimum qui devrait dans la durée être porté progressivement à 90 millions, voire 100 millions de francs. Pour ce faire, la marge d'autofinancement devra être améliorée, ce qui implique un retour progressif à l'équilibre budgétaire.

2.1.3. Financement

Après prise en compte des mouvements avec les financements spéciaux, l'insuffisance de financement (augmentation de l'endettement) se monte à 47,9 millions de francs (54,5 millions au budget 2012).

2.1.4. Évolution de la dette et variation de la fortune

Après avoir été ramenée à 1200 millions de francs à fin 2011, la dette à moyen et long terme tend à repartir à la hausse. Au vu des prévisions, la dette consolidée à moyen et long terme de l'Etat pourrait atteindre près de 1348 millions de francs à la fin de l'exercice 2013, et le découvert près de 410 millions de francs.

La charge d'intérêt sur les dettes à moyen et long termes régresse de 35,5 millions de francs à 32,4 millions de francs. La diminution des intérêts passifs résulte de l'économie d'intérêts réalisée en raison des conditions particulièrement favorables sur le marché des capitaux lors de renouvellement d'emprunts en 2011 et 2012.

La persistance des taux bas pratiqués sur le marché des capitaux à long terme devrait se prolonger jusqu'en 2013. Cette situation permettra de réduire une fois de plus le taux d'intérêt moyen de la dette, qui devrait passer de 2,61% en 2012 à 2,23% en 2013. Les emprunts à conclure en 2013 s'élèvent selon les estimations à 175 millions de francs (dont 100 millions d'emprunts échus).

3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION

3.1. Procédure et objectifs budgétaires

Suite à la discussion sur les considérations générales liées au budget 2013, au vu du nombre important de points qu'une majorité des commissaires jugeaient inacceptables, le Conseil d'Etat a accepté de revoir certaines de ses options sur la base des propositions de la commission et a présenté une version révisée du budget.

3.2. Débat général et avis des groupes

La plupart des commissaires ont relevé que, contrairement aux affirmations du Conseil d'Etat, le budget 2013, tel que présenté, n'était pas le meilleur des 20 dernières années. De l'avis de l'ensemble des groupes, le budget défendu par le Conseil d'Etat n'est ainsi pas acceptable. Plusieurs points ont été relevés, ils sont détaillés ci-dessous. De manière générale, la commission a regretté que le budget ne laisse aucune marge de manœuvre au Grand Conseil, comme cela a presque chaque fois été le cas depuis l'introduction des mécanismes financiers.

Aide matérielle

Le gouvernement a présenté un budget sur ce point en diminution de plus de 13 millions de francs par rapport aux dernières estimations des comptes 2012, soit une diminution de presque 15% des charges en une année. Et ceci sans que le Grand Conseil ne soit saisi de la première mesure qui permette d'y parvenir. Pour défendre son projet, le gouvernement avance une liste de 26 mesures à court, moyen et long terme. La commission approuve le fait que le Conseil d'Etat fasse de la diminution des charges d'aide sociale un objectif prioritaire; elle refuse toutefois unanimement de mettre en péril les finances cantonales – mais également communales – par une sous-évaluation dangereuse des charges.

Au final, la commission a décidé d'ajouter 10 millions de francs par rapport aux chiffres du budget présenté par le Conseil d'Etat. Pour certains commissaires, c'est un objectif ambitieux – voire potentiellement dangereux – au vu de l'augmentation constante de l'aide matérielle ces dernières années, et de l'évolution plutôt négative de la conjoncture. Les mesures proposées par le Conseil d'Etat devront donc porter effet dès l'année prochaine afin d'éviter un crédit supplémentaire urgent et des coûts supplémentaires pour les communes.

Contribution de solidarité des communes

Le Conseil d'Etat a décidé de reconduire en 2013 la contribution de solidarité des communes acceptée par le Grand Conseil lors du traitement du budget 2012. Le Conseil d'Etat a reconduit cette mesure en pensant que le parlement l'avait acceptée pour deux ans. L'analyse faite par la commission a montré que la proposition de prévoir pour deux ans la contribution avait été faite en CGF, et reprise lors du débat au Grand Conseil; elle avait toutefois été rejetée les deux fois par une majorité. La commission a majoritairement refusé de simplement reconduire telle quelle cette mesure.

La CGF propose, par contre, au Grand Conseil de modifier la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal) qui permet de faire payer par le pot commun de l'aide sociale les subsides de l'assurance-maladie pour les bénéficiaires de l'aide matérielle. La mesure devienne ainsi pérenne jusqu'à l'achèvement des travaux de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes (au plus tard à fin 2014). Le montant total est en baisse par rapport à la proposition initiale. Cette mesure n'est reportée qu'à 50% en 2013, puis à 100% en 2014.

Indexation négative des salaires

Le Conseil d'Etat proposait d'appliquer l'entier de l'indexation négative (moins 1% entre les mois de mai 2011 et 2012). Si ceci respecte l'accord salarial, une majorité des commissaires ont estimé qu'il était injuste de faire cette application alors que depuis de nombreuses années, la fonction publique est mise à contribution de manière répétée pour aider à boucler les budgets de l'Etat. Les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel appliquent ainsi un système de lissage: la baisse n'est pas répercutée, mais les augmentations futures ne sont appliquées que lorsqu'elles dépassent la diminution.

A noter que la non-indexation des salaires aura un effet financier négatif sur les communes qui appliquent les règles de l'Etat. Elle aura également un effet négatif sur les entités subventionnées qui n'obtiennent pas de modifications de leurs enveloppes, et qui devront faire des économies supplémentaires. Elles seront doublement pénalisées puisqu'elles doivent déjà absorber l'augmentation de 1% des cotisations employeurs prévue par prevoyance.ne.

Au final, sur proposition du Conseil d'Etat, la commission a majoritairement accepté une indexation négative de 0,44%, soit le 1% d'indexation négative effectivement constaté, diminué des 0,56% qui ont été retenus en 2012, conformément à l'accord salarial négocié en 2011. Cette solution est financièrement la meilleure pour les employés de la fonction publique, puisqu'il n'y aura pas de rattrapage en cas de reprise de l'inflation, contrairement à la solution de lissage sans indexation négative. Cette solution évite également une baisse de salaire effective pour certaines personnes. La commission a également accepté de modifier les enveloppes des entités subventionnées (hors CCT santé 21) pour compenser l'augmentation de leurs charges salariales.

Vente de biens immobiliers

La commission a longuement débattu de la volonté du Conseil d'Etat de vendre en 2013 un certain nombre de biens immobiliers pour engranger des plus-values (versées au compte de fonctionnement) pour environ 6 millions de francs. Pour certains commissaires, ces recettes extraordinaires ne devraient pas être utilisées pour faire passer le budget. D'autres doutent des estimations du Conseil d'Etat et du montant total qui sera effectivement comptabilisés sous forme de bénéfices. Selon les informations du Conseil d'Etat, seuls 600.000 francs de recettes sont assurées aujourd'hui.

Lors du vote, la proposition du Conseil d'Etat a été adoptée par la commission.

Prevoyance.ne

Certains commissaires estimaient qu'il ne fallait pas attendre 2014 pour faire des réserves en vue de recapitaliser la caisse de pension prevoyance.ne. Si la préoccupation est admise par bon nombre de commissaires, une majorité a pourtant estimé qu'il fallait attendre le rapport du Conseil d'Etat sur ce point, prévu pour le premier semestre 2013. Une décision dans le cadre du budget 2013 ne pourrait pas être prise en ayant à disposition tous les éléments du dossier.

A noter dans ce cadre que l'augmentation des cotisations employeur de 1% n'est pas liée à la recapitalisation de la caisse de pensions. C'est une décision qui a été prise il y a plus longtemps.

Nouvelle organisation du Grand Conseil

Les décisions prises fin octobre par le Grand Conseil concernant les nouvelles indemnités aux députés et aux groupes politiques ont une influence importante sur le budget 2013. La commission a accepté de diminuer la première année les indemnités dues aux groupes politiques à 2000 francs par député. Elle n'a par contre pas voulu entrer en matière sur une diminution des jetons de présence et sur l'indemnité informatique.

Nouvelles recettes

Afin de respecter les mécanismes de freins à l'endettement sans diminuer drastiquement les investissements, le Conseil d'Etat a proposé à la commission un certain nombre de "recettes" nouvelles. Le prélèvement à la réserve équipements (12 millions de francs), initialement prévu en 2012, sera reporté en 2013. Ce report est possible grâce à la bonne tenue des comptes de l'année en cours. Les chiffres de la RPT sont en hausse de 1,2 million de francs. L'arrivée en terre neuchâteloise du casino de Neuchâtel n'avait pas été prise en compte. Elle apportera environ 3,5 millions de francs.

4. EXAMEN DU BUDGET PAR DEPARTEMENT

4.1. Autorités

4.1.1. Rapport de la sous-commission sur le budget

Les membres de la sous-commission regrettent que le Conseil d'Etat n'aie pas intégré dans le budget 2013 les coûts liés à la nouvelle organisation du Grand Conseil, et ce, malgré la demande expresse formulée par courrier par le Bureau du Grand Conseil.

4.2. Autorités judiciaires

4.2.1. Rapport de la sous-commission sur le budget

4.2.1.1. Généralités

En date du 3 octobre 2012, les membres de la sous-commission ont rencontré les représentants des autorités judiciaires, à savoir les membres de la Commission administrative des autorités judiciaires (CAAJ), composée de Madame Marie-Pierre de Montmollin, juge cantonale et présidente, Messieurs Nicolas de Weck, juge, et Yanis Callandret, procureur, ainsi que Madame Sandrine Di Paolo, secrétaire générale.

Procédure budgétaire

Dans le cadre des travaux relatifs au budget 2013, la sous-commission du DJSF a rencontré la CAAJ afin d'analyser en détail le budget des Autorités judiciaires et plus particulièrement de trouver des solutions quant au dépassement du montant alloué à cette autorité dans le cadre de la procédure budgétaire de l'Etat de Neuchâtel.

En effet, la difficulté principale rencontrée par l'Autorité judiciaire, a été l'impossibilité de répondre pleinement aux exigences posées par les limites de l'enveloppe fixée par le Conseil d'Etat, sur proposition du service financier. Un écart de 550.000 francs subsiste dans le budget et a été comptabilisé sous l'intitulé "Correction enveloppe", compte 431201.

Notre sous-commission est convaincue qu'il n'est pas possible de maintenir cette rubrique sous cette forme, et ce pour deux raisons au moins:

- Il y a création d'un dangereux précédent,
- Cette écriture annonce un déficit supérieur de 550.000 francs aux comptes 2013, si toutes les charges et recettes restent égales par ailleurs.

Travaux de la sous-commission

Dans un premier temps, notre sous-commission s'est renseignée sur l'évolution des discussions entre les Autorités judiciaires, le Département et le service financier et a examiné les conséquences des reports de charges ou recettes. Elle a ensuite analysé les postes importants qui laissent apparaître une forte augmentation. Il ressort de nos discussions les points suivants:

Les charges des Autorités judiciaires sont peu flexibles étant essentiellement constituées de charges salariales. Seule une diminution des effectifs ou des suppléances plus assurées permettrait de réduire de manière conséquente les charges en personnel. Ce cas de figure a été discuté et est difficilement applicable sans diminution de la qualité des prestations sachant que la justice est une tâche régalienne de notre Etat. En effet, la justice neuchâteloise est toujours dans un processus de réorganisation. Par exemple, la mise en œuvre et l'application du nouveau code pénal nécessite plus de travail.

Actuellement, l'Autorité judiciaire estime que les nouvelles ressources en personnel octroyées dans le cadre de la procédure budgétaire précédente ne sont pas pléthoriques et plutôt insuffisantes et que les suppléances deviennent difficiles à assurer et qu'une diminution des effectifs n'est actuellement pas possible et aurait un effet négatif sur les délais de traitement des dossiers.

La sous-commission estime quant à elle, que si l'Autorité judiciaire a relativement bien intégré les différents changements survenus ces dernières années, il n'en demeure pas moins qu'il existe encore des possibilités de rationalisation et d'amélioration.

Au niveau des dépenses, plusieurs sont d'intensité et la CAAJ n'a que peu ou pas de moyens de les influencer. C'est notamment le cas au secrétariat général pour les indemnisations et tort moral pour les prévenus acquittés, aux Tribunaux d'instance, Tribunal cantonal et Ministère public pour les médecins, experts et interprètes. Les écoutes téléphoniques, indispensables au travail du Ministère public dans certaines situations, sont extrêmement coûteuses. Pour exemple, la facture pour une seule écoute rétroactive, facturée au début de 2012, se monte à 126.000 francs. Des parlementaires fédéraux ont été approchés et sensibilisés par des représentants d'autorités de poursuite pénale afin qu'ils interviennent auprès des autorités fédérales compétentes pour faire modifier les tarifs actuellement pratiqués par le service fédéral concerné.

Le transfert de certaines activités notariales de la justice aux notaires provoque une diminution des recettes alors qu'aucune diminution de charges n'est observée.

Les nouveaux tarifs des émoluments que doit adopter le Grand Conseil (rapport 12.046 "Tarif des frais") pourrait permettre une hausse des recettes selon la sous-commission. Ce rapport doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Ses effets n'ont pas été pris en compte.

Contrairement aux autres services et offices de l'Etat et compte tenu de leur autonomie, depuis 2012, les Autorités judiciaires assument des charges salariales supplémentaires, notamment la rémunération des avocats-stagiaires (213.400 francs en 2012 et 181.260 francs en 2013).

Si notre sous-commission peut admettre un traitement différencié de ces charges salariales, par contre, il lui semblerait correct que ce soit ces mêmes comptes des Autorités judiciaires, qui bénéficient de l'écart statistique sur les salaires non versés en raison du délai de carence ou des

remboursements d'assurance, notamment les APG relatifs à l'engagement durant de nombreux jours des magistrats par la justice militaire.

Propositions de modifications budgétaires (amendements)

Afin de faire rentrer le budget des Autorités judiciaires dans celui de l'Etat, de traduire par les chiffres les constats mentionnés ci-dessus et mieux faire coller le budget avec la réalité, notre sous-commission, en accord avec les membres de la CAAJ, propose les modifications budgétaires suivantes:

Autorités judiciaires

1. Secrétariat général		
Compte 431201	suppression de la correction de l'enveloppe (solde 0 franc), diminution de recettes	-550.000 francs
2. Secrétariat général		
Compte 319700	frais et dépens sur recours TF, diminution (solde 50.000 francs) diminution de charges	+100.000 francs
3. Secrétariat général		
Compte 301801	Nouveau compte Ecart statistique et remplacements, diminution de charges	+100.000 francs
4. Secrétariat général		
Compte 436000	Nouveau compte Remboursement d'assurances, augmentation de recettes	+100.000 francs
5. Tribunal cantonal		
Compte 307100	Prestations retraités à la charge de l'Etat (solde 300.000 francs) diminution charges	+200.000 francs
6. Tribunaux d'instance		
Compte 431000	Emoluments administratifs (solde 2.050.000 francs) augmentation recettes	+50.000 francs

Service des ressources humaines

7. Charges de personnel	<u>Contre-écriture à la proposition 3</u>	
Compte 301801	Ecart statistique et remplacements augmentation de charges (solde 4.400.000 francs)	-100.000 francs
8. Secrétariat général	<u>Contre-écriture à la proposition 4</u>	
Compte 436000	Remboursement d'assurances diminution de recette	<u>-100.000 francs</u>

Résultat net des propositions d'amendements

Pour l'Autorité judiciaire	amélioration de (diminution de charges) (augmentation de recettes)	550.000 francs <u>400.000 francs</u> 150.000 francs
Pour le budget de l'Etat	Détérioration de (augmentation de charges) (diminution de recettes)	200.000 francs <u>100.000 francs</u> 100.000 francs

4.3. Département de la justice, de la sécurité et des finances

4.3.1. Rapport de la sous-commission sur le budget

4.3.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 25 septembre 2012, en présence de M. Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef suppléant du département, du secrétaire général, de la secrétaire générale adjointe, du chef du service financier, de la responsable financière de département et de la secrétaire.

Pour la suite des travaux, elle a entendu le chef du service des contributions, le chef du service des ressources humaines et du chef du service juridique ad intérim.

Une séance supplémentaire s'est tenue le 1^{er} octobre 2012, afin de répondre aux dernières questions en suspens.

Contrairement aux autres années, le Conseil d'Etat, dans ses directives du 26 mars 2012, n'a pas attribué d'enveloppe à chaque département. Pour permettre les comparaisons avec le budget 2012, les résultats du budget 2013 ont été calculés sur la base de la méthode utilisée les années précédentes.

Par ailleurs, dans le même souci, le service de la gérance des immeubles a été retiré du budget 2012 mais laissé dans les comptes 2011.

Par rapport aux autres départements, le DJSF présente la particularité d'inclure dans ses revenus la plus grande partie des recettes déterminantes de l'Etat. Il faut donc déduire des charges nettes certaines charges brutes et certaines recettes, notamment fiscales. Ce sont les "*montants hors enveloppe*"

Finalement, le budget 2013 du département est supérieur de 2 millions de francs par rapport au budget 2012.

Situation générale et aperçu d'ensemble

Déduction faite des rubriques hors enveloppe, les différences entre le budget 2013 et le budget 2012 se présentent comme suit:

- Les **charges brutes** du budget 2013 sont de 2,18% supérieures au budget 2012.
- Les **revenus** sont en hausse de 2,06% par rapport au budget 2012.
- Au final, les **charges nettes** sont supérieures de 2,08% au budget 2012.
- Les **recettes** représentent une couverture des charges de 45,86% des dépenses brutes (45,9% dans le budget 2012).

La principale augmentation concerne les charges de personnel du groupe 30 (+1 million de francs). Les biens, services et marchandises du groupe 31 augmentent de 0,2 million de francs et les dédommagements du groupe 35 de plus 2,4 millions de francs. Les revenus augmentent tout particulièrement au niveau des contributions (amendes du groupe 45: +3,4 millions de francs) Quant aux imputations internes (groupe 49), elles baissent de 2,4 millions de francs (le montant prélevé en 2012 pour la police neuchâteloise (PONE) au Fonds destiné aux réformes des structures des communes (FRSC) figure en 2013 dans le groupe 45). Les autres rubriques sont plus ou moins stables.

Relevons que les objectifs financiers du DJSF ont pu être atteints principalement grâce aux économies réalisées par les services dans le groupe 31 mais surtout en supprimant tous les postes supplémentaires demandés (plus particulièrement au service pénitentiaire (SPNE)) dans le groupe 30. Dans la version initiale il n'était pas tenu compte du montant de 4,5 millions de francs "écarts statistiques" au service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) ni d'une réévaluation des recettes.

Le Conseil d'Etat confirme qu'il a augmenté de 12 millions de francs les recettes prévues au niveau de l'imposition des personnes morales. Les membres de la sous-commission s'inquiètent de ce changement de pratique de la part du Conseil d'Etat et expriment leur désaccord quant au montant retenu dans le budget. Depuis le budget 2006, le Conseil d'Etat avait toujours respecté les prévisions budgétaires du service des contributions.

4.3.1.2. Groupes de dépenses

Charges de personnel

Globalement, les charges de personnel du département augmentent d'environ 1 million de francs. Il a été tenu compte de l'augmentation de 1% de cotisations pour la caisse de pensions à charge de l'employeur. Les agrégats de la masse salariale des groupes 301000 ont été mis en relation avec les effectifs exprimés en EPT. On observe d'entrée que l'effectif global du DJSF a augmenté de 2,3 EPT entre le budget 2012 et le budget 2013. Une augmentation de 4,2 EPT est planifiée pour le service pénitentiaire. Il s'agit de postes non prévus au budget 2012 mais octroyés en 2012, soit 3 EPT pour le 3^{ème} homme la nuit à l'Etablissement de détention de Bellevue et 1,2 EPT pour

la gestion des amendes (postes octroyés en fin d'année 2011 par le Conseil d'Etat par contrat de durée déterminée). Pour mémoire et concernant ce dernier point, la gestion des amendes a fait l'objet d'une analyse à tous les niveaux pour améliorer le paiement des amendes et, pour les mauvais payeurs, la conversion de l'amende en peine privative de liberté: c'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat a octroyé ce 1,2 EPT (limité à 2 ans).

Elle est partiellement compensée par de petites réductions dans plusieurs services. Pour leur part, les salaires (rubrique 301000) ont baissé de quelque 0,2 million de francs. Enfin, pour des raisons techniques, les aspirants de police (rubrique budgétaire 301200) n'y sont pas comptabilisés.

Dédommagements (groupes 35 et 45)

Les groupes 35 et 45 méritent d'être examinés ensemble. En valeur nette, le DJSF est "bénéficiaire" de 10,5 millions de francs (2012: +9,7 millions de francs).

Pour le groupe 35, les variations les plus importantes concernent les placements hors canton au SPNE (+2,4 millions de francs à la rubrique 351260) et les pièces d'identité au service de la justice (JUST) (rubrique 350010) dont la valeur a été adaptée aux comptes 2011. Cette rubrique est d'ailleurs à mettre en relation avec la rubrique 452010 du JUST.

Dans les recettes, l'augmentation observée à la PONE résulte de l'augmentation du coût des contrats de prestations aux communes.

4.3.1.3. Investissements

Comme en 2012, la planification 2013 des investissements a été limitée à l'essentiel. Dans les crédits à solliciter, des montants ont été maintenus pour la PONE (intégration de la police de la ville de Neuchâtel), le service des contributions (SCCO) (réorganisation du service) et le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Les autres ont soit été avancés en 2012 soit repoussés à 2014 ou plus tard. Dans les crédits en cours, seules les dépenses pour le SPNE et le SIEN ont été maintenues.

Les membres de la sous-commission regrettent qu'aucun investissement ne soit prévu pour la réalisation du nouvel Hôtel judiciaire et espèrent que le calendrier prévu initialement puisse être maintenu. Ils expriment par ailleurs leur étonnement à la découverte que le redressement des finances de l'Etat ne fait plus partie des projets prioritaires.

4.3.1.4. Examen de détail

Service pénitentiaire

En date du 3 juillet 2012, les membres de la sous-commission ont rencontré la cheffe du service pénitentiaire, en présence de M. Jean Studer, conseiller d'Etat. Ils ont été informés des nombreuses difficultés rencontrées dans les travaux en cours dans les établissements de détention de La Chaux-de-Fonds et de Bellevue, à Gorgier ainsi que les difficultés liées aux manques de ressources ne permettant pas de remplir de manière satisfaisante les missions de sécurité élevée des entités du service.

Suite aux expertises du Professeur C. Rouiller, suite à l'affaire B, ainsi que celle de M. H. Nuoffer, ancien secrétaire général de la conférence latine des directeurs de justice et police, les projets adoptés par le Grand Conseil doivent être modifiés. Ils conduiront à une diminution de la capacité d'accueil et à une augmentation des charges d'investissement pour adapter le niveau de sécurité à la mission de sécurité élevée et permettre également la création de cellules simples sans permettre une réduction des coûts des travaux.

Un plan d'action était prévu pour 2013. Faute de moyens, il a été renvoyé pour 2014, avec les risques et conséquences que cela implique. Il faut néanmoins se rappeler que la dotation en personnel est insuffisante pour remplir les missions du SPNE, pour garantir la sécurité des agents de détention et celle des détenus. Une augmentation substantielle des effectifs est devenue indispensable. Un accroissement de dotation de 29,4 postes était prévu dans le budget 2013 et 5,4 en 2014, comprenant la mise en œuvre des recommandations Rouiller/Nuoffer et les ressources nécessaires à l'augmentation de la quotité de détention ainsi que la médecine pénitentiaire, mesures urgentes entièrement supprimées. La situation est très précaire avec l'effectif actuel; elle ne permet pas une sécurité suffisante, notamment la nuit. Il faut par ailleurs prévoir un délai de 18 mois après son engagement (durée de la formation) avant qu'un agent de

détention ne soit pleinement efficace. Un engagement début 2013 renvoie à l'été 2014 au mieux une amélioration de la situation.

Police neuchâteloise

Suite aux départs de MM Duvillard et Gueniat et de la nomination de M. Pascal Lüthi comme commandant par intérim, un problème d'effectif se pose dans l'Etat-major de la police neuchâteloise. Ce point devra être revu prochainement.

Les discussions avec la Ville de Neuchâtel pour le transfert de sa police locale dans Police neuchâteloise sont en très bonne voie. Les travaux liés au projet de Police de l'Arc jurassien avancent dans un esprit constructif. Les parlements jurassien et neuchâtelois devraient pouvoir se prononcer en 2013 déjà. Néanmoins, un regroupement des forces n'est envisagé qu'à l'horizon 2022.

Les membres de la sous-commission ont pris connaissance avec intérêt du travail de prévention fait par la police dans les écoles. Ils souhaitent que ce travail soit pérennisé et proposent d'inscrire un poste dans le prochain budget, en le finançant à raison du 50% chacun par le DECS et par le DJSF.

Service financier

Les membres de la sous-commission ont eu accès au rapport du Contrôle cantonal des finances concernant le bouclage des comptes 2011 par le service financier. Ils sont étonnés du nombre d'erreurs constatées. Comme le mentionne très précisément le CCFI dans son rapport, le service financier ne peut pas assumer la responsabilité des problèmes compte tenu de l'autonomie de chaque service dans la tenue de sa comptabilité.

"Le présent audit se rapporte au bouclage des comptes de l'Etat et concerne principalement le service financier, auquel la LFIN confie la mission d'établir le compte administratif et le bilan de l'Etat. Nous relevons toutefois que l'organisation de l'Etat de Neuchâtel, en matière comptable, s'appuie sur une forte décentralisation sur les départements et les services, dont les ressources comptables sont peu nombreuses et souvent insuffisamment qualifiées ou formées. La Comptabilité centrale est faiblement dotée et est chargée surtout de consolider les informations remontant des entités de l'ACN. L'extrême rapidité du bouclage imposée par le calendrier politique et les ressources limitées de la Comptabilité de l'Etat ne permettent pas à cette dernière d'effectuer tous les contrôles qu'elle souhaiterait sur les informations financières fournies par les départements et les services de l'ACN, dont certains seraient pourtant nécessaires pour garantir un bouclage adéquat. Par conséquent, une partie des observations contenues dans ce rapport peuvent ne concerner qu'indirectement le SFIN et la Comptabilité de l'Etat, et peuvent s'adresser aux services responsables de fournir les informations de bouclage à la Comptabilité.

La mise en place du nouveau modèle d'harmonisation comptable MCH2 devrait permettre d'éviter un certain nombre d'erreurs.

Service des ressources humaines

Les mécanismes de l'accord salarial adopté par le Grand Conseil en décembre 2010 sont pleinement respectés dans ce budget. Les charges salariales sont en augmentation de 1,5%, dont une part importante provoquée par la hausse de la part versée par l'employeur aux cotisations de prevoyance.ne. Pour rappel, cette augmentation des taux de cotisations est de la seule compétence de prevoyance.ne. L'Etat de Neuchâtel n'est qu'un employeur parmi d'autres et n'a pas de possibilité d'influencer ce taux.

Le dossier de la recapitalisation de prevoyance.ne sera soumis qu'en début d'année prochaine au Grand Conseil pour une entrée en vigueur du plan de recapitalisation au 1^{er} janvier 2014. Si un plan de recapitalisation n'est pas adopté par le Grand Conseil, l'autorité de surveillance des fondations de prévoyance sera contrainte d'imposer l'atteinte d'un taux de couverture de 100% dans un délai de 5-7 ans (capitalisation complète), ce qui relève de l'impossible financièrement parlé pour le canton de Neuchâtel. En revanche, si le principe de la capitalisation partielle est maintenu, l'assainissement sera beaucoup plus progressif, avec une incidence conséquente mais moins importante sur les finances des administrations affiliées et sur les prestations, puisque des taux de couverture de 60% au 1^{er} janvier 2020 et de 75% au 1^{er} janvier 2030 seraient visés, alors que l'objectif final selon le droit fédéral est de 80% à un horizon de 40 ans.

Au vu de l'échéance prochaine de l'accord salarial, les dispositions réglementaires concernant la progression salariale des fonctionnaires devront être revues, et des réflexions doivent également être engagées concernant la rémunération des cadres de l'administration. En effet, avec la limitation des salaires actuels et des conditions de travail proposées, l'Etat n'est plus un employeur

très attractif pour cette catégorie de fonctions. Il est de plus en plus difficile d'obtenir la postulation de candidats présentant les qualifications adéquates pour des postes à responsabilité.

4.3.1.5. *Conclusions*

M. Claude-Henri Schaller a quitté à fin septembre 2012 le secrétariat général du Département pour rejoindre le conseil communal de Val-de-Ruz. Il est remercié pour son engagement sans faille au service de l'Etat de Neuchâtel.

4.4. **Département de la santé et des affaires sociales**

4.4.1. **Rapport de la sous-commission sur le budget**

4.4.1.1. *Généralités*

La sous-commission s'est réunie les 4 et 5 octobre 2012 afin d'étudier le budget 2013 du DSAS. Elle a rencontré, en compagnie de la cheffe du DSAS, le chef du service de la santé publique, le chef du service des institutions pour adultes et mineurs, le chef du service de l'action sociale, le chef de l'office de l'assurance-maladie et le chef du service de la protection des adultes et de la jeunesse. La sous-commission tient à remercier ces personnes pour leur disponibilité.

Le budget 2013 du département présente un excédent de charges de 557,4 millions de francs, en augmentation de 20,4 millions de francs (+3,8%) par rapport au budget 2012, et de 52,8 millions de francs (+10,5%) par rapport aux comptes 2011. Les charges augmentent de 21,3 millions de francs pour s'établir à 683,1 millions de francs (+3,2%). Les revenus augmentent de 812.100 francs pour s'établir à 125,7 millions de francs (+0,7%).

Dans le domaine de la santé, l'excédent de charges augmente de 5 millions de francs (+2%). Dans le domaine du social, il augmente de 15,4 millions de francs (+7%). Les charges du département se composent d'approximativement de 96% de subventions. Elles sont versées pour deux tiers à des institutions et un tiers au titre d'aides individuelles.

Par rapport au budget 2012, les principales différences sont liées à l'augmentation des subsides versés pour l'assurance-maladie (+6,7 millions de francs), au service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (+5 millions de francs) avec le transfert de la prise en charge ambulatoire des mineur-e-s, la mise en vigueur du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte (financièrement neutre pour l'Etat) et l'amélioration de l'offre en place d'accueil extra-familial, conformément au rapport 10.040 accepté par le Grand Conseil. Dans le secteur de la santé, une augmentation des charges de 4,8 millions de francs est à constater. Elle concerne une hausse de l'intensité des interventions au sein de NOMAD, conformément à la planification médico-sociale adoptée par le Grand Conseil, une augmentation des coûts relatifs aux hospitalisations hors-canton et un alourdissement des cas pris en charge par les EMS.

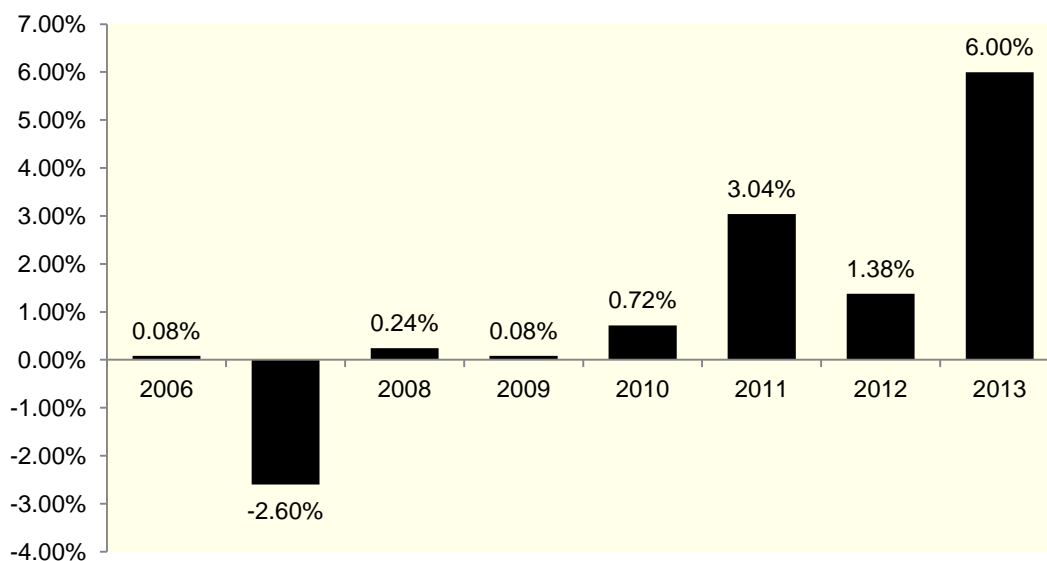
4.4.1.2. *Groupes de dépenses*

Charges de personnel (30)

La dotation en personnel augmente de 7,8 EPT (+762.000 francs, y compris autres paramètres salariaux):

- hausse de 0,1 EPT au service de la santé publique, compensée par des recettes (projet alimentation et activité physique);
- au service de l'action sociale, 1 EPT de collaborateur scientifique vient en renfort pour la direction du service. Cette hausse a été acceptée par le Conseil d'Etat en 2012. A noter que le service n'avait pas été renforcé suite à l'adjonction de l'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) et de l'office des bourses (OBE);
- hausse de 6,7 EPT au service de protection de l'adulte et de la jeunesse, essentiellement (6,3 EPT) en lien avec le développement induit par l'introduction des nouvelles dispositions du code civil. Ces charges (6,3 EPT) sont compensées par des recettes. Les 0,4 EPT supplémentaires sont liés à la poursuite du déploiement du dispositif de l'accueil extrafamilial.

Le graphique ci-après donne l'évolution annuelle de la dotation du service en pourcents.



Biens, services et marchandises (31)

Ce groupe de dépenses ne représente que 0,4% des charges du département. Il augmente de 1,2 million de francs en 2013 avec le transfert de la rubrique "318215 Tutelles sans actifs", du service de la justice au service de protection de l'adulte et de la jeunesse.

Amortissements (33)

La fin des amortissements concernant la construction des homes LESPA entraîne une diminution des charges de 533.000 francs. En 2013, les amortissements de la plateforme informatique pour l'accueil extrafamilial des enfants entraîneront des charges à hauteur de 48.000 francs.

Dédommagement aux collectivités publiques (35)

Ce groupe de charges est en hausse (+819.000 francs). Ceci est lié à deux augmentations:

- pour 692.000 francs, la séparation des appels d'urgence (144) de la centrale d'engagement de la police et le développement de la prestation dans le cadre d'une réorganisation du secteur des soins préhospitaliers (rapport du Conseil d'Etat en préparation). Le canton participe également au développement des prestations du comité d'éthique du canton de Vaud, auxquels recourt Neuchâtel afin de répondre aux nouvelles règles de la loi fédérale sur la recherche sur l'être humain qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013;
- le canton versera également une redevance informatique au Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel à hauteur de 127.000 francs pour les prestations fournies dans le cadre de la plateforme informatique de gestion de l'accueil extrafamilial. Cette somme est compensée par la refacturation de cette prestation aux structures d'accueil subventionnées (rubrique "436650 Dédommagements de tiers").

Subventions accordées (36)

Ce groupe de charges est en hausse de 18.832.000 francs (+2,3%). Le tableau, ci-après, donne les principales modifications de ce groupe (en francs).

Secteur	Montant	Facteurs déterminants
Assurance-maladie	+6.669.000	Maintient de l'intensité de l'aide en faveur des bénéficiaires ordinaires, adaptation du montant des subsides pour les personnes au bénéfice de prestations complémentaires à l'AVS/AI selon les dispositions fédérales et adaptation du montant des subsides pour les personnes émargeant à l'aide sociale. Ce montant tient compte de la croissance des effectifs des bénéficiaires AVS/AI et à l'aide sociale constatée en 2012.
Santé publique	+4.768.000	De nombreuses fluctuations sont enregistrées dans ce secteur. Les principaux mouvements sont l'alourdissement des cas recensés et la prise en compte des CSB dans les EMS, de même que le transfert du financement des soins des EMS du CNP vers la rubrique 364235. A NOMAD, l'accroissement de la dotation vise à accroître l'intensité des interventions, selon la planification médico-sociale adoptée par le Grand Conseil en 2012. Les coûts hospitaliers hors canton sont en hausse par rapport à ce qui avait été budgétisé par le Grand Conseil dans le budget 2012. D'autres charges sont en diminution, par exemple celles des autres hôpitaux répertoriés.
Protection de l'adulte et de la jeunesse	+4.215.000	Transfert depuis le service des institutions pour adultes et mineurs et développement de la prise en charge ambulatoire des mineur-e-s. L'offre en place d'accueil extrafamilial est également améliorée, conformément au rapport 10.040.
Institutions pour adultes et mineurs	+2.315.000	Ouverture de sept places d'hébergement pour personnes gravement handicapées (cérébrolésées) et de cinq places en centre de jour pour personnes polyhandicapées. A cela s'ajoute un report de charges de la Confédération dans le domaine des addictions, et de l'adaptation à la réalité des comptes des placements hors canton.
Fonds structures d'accueil extrafamilial	+725.000	Amélioration de l'offre dans le domaine de l'accueil extrafamilial, conformément aux décisions du Grand Conseil (rapport 10.040).

Le Conseil d'Etat a fixé diverses règles dans le cadre de l'élaboration du budget, dont celle de n'accepter aucune nouvelle subvention. Un commissaire demande combien de demandes de subventions ont été ainsi refusées. *Il lui est répondu qu'il s'agit environ d'une dizaine de demandes.* La sous-commission a obtenu pour information une liste des demandes de subventions qui ont été refusées dans les différents secteurs du DSAS.

Un commissaire s'interroge sur la manière dont le département "supprime" des subventions et s'il n'aurait pas intérêt à mettre en place une planification dans le temps des subventions qu'il entendrait supprimer, afin d'éviter les situations désagréables où la suppression brutale d'une subvention entraîne des suppressions de postes de travail, etc. *Le département indique qu'il faudrait pour ce faire signer des contrats de prestations sur plusieurs années, alors qu'ils sont signés aujourd'hui pour une année, renouvelable.*

Contributions (43)

Ce groupe de recettes est en augmentation de 781.000 francs. Une augmentation de 1.087.000 francs est constatée au service de protection de l'adulte et de la jeunesse. Il s'agit des honoraires prévus par le projet de loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte pour les mandats (curatelles avec actifs), et le remboursement par les structures d'accueil extrafamilial des frais liés à l'utilisation de la plateforme informatique pour la gestion de l'accueil. La contribution des employeurs au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial est en baisse (-178.000).

Subventions acquises (46)

Ce groupe de revenus est stable (-82.000 francs), malgré trois grands changements: une augmentation de 845.000 francs en provenance du fonds d'accueil extrafamilial, une baisse estimée à 500.000 francs de la subvention fédérale pour les cotisations d'assurance-maladie et une adaptation à la baisse des parts communales à l'aide matérielle et au programme d'insertion pour 430.000 francs.

4.4.1.3. Investissements

Au compte des investissements, on trouve un crédit d'engagement de 3,1 millions de francs destiné à l'étude du site unique HNe. Une première tranche de 840.000 francs sera utilisée en 2013.

4.4.1.4. Fonds

Les rubriques budgétaires du fonds pour structures d'accueil extra-familial ont été simplifiées pour des raisons pratiques: ceci permet de n'avoir qu'une seule enveloppe budgétaire. Certains commissaires ont regretté cette simplification qui ne permet plus de différencier les montants dépensés pour les différents volets de la LAE. Le détail est donc donné ci-dessous, il sera également intégré dans le rapport de gestion.

	Budget 2012	Budget 2013	Différence
365271 Programme d'impulsion préscolaire	191.000	150.000	-41.000
365274 Programme d'impulsion parascolaire	366.000	150.000	-216.000
Total Programmes (365279)	557.000	300.000	-257.000
365272 Places préscol. dans taux couverture	12.051.000	12.307.075	+256.075
365275 Places parascol. dans taux couverture	4.007.000	4.752.825	+745.825
Total Places (365280)	16.058.000	17.059.900	+1.001.900
365278 Garde d'enfants malades	60.000	40.000	-20.000
Total subventions accordées	16.675.000	17.399.900	+724.900

Un commissaire s'interroge sur la diminution en 2013 de la contribution des employeurs, alors que dans le rapport 10.040, il était indiqué que celle-ci devait tendre vers 10 millions de francs. *Il lui est répondu que cette réduction vient du fait que le budget 2012 de l'Etat, préparé en mai 2011 (avant le vote populaire de la LAE du 19 juin 2011) a été défini à hauteur de 0,17% de la masse salariale totale de 2010. Finalement le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de gestion du fonds, a fixé le taux de contribution à 0,16% de la masse salariale, sur la base de simulations des données 2011. Cette rubrique sera donc, dans les comptes 2012 du fonds, de 9.185.000 francs. La différence entre les comptes 2012 et le budget 2013 suit donc bien une dynamique positive.*

Malgré quelques problèmes de jeunesse, le fonds fonctionne aujourd'hui à satisfaction. Les places nouvellement créées sont presque conformes aux projections pour le domaine préscolaire, et excèdent largement les chiffres au niveau parascolaire, avec 1000 places supplémentaires. Le tableau ci-après donne le détail de ces chiffres.

	2012		2013	2014	
	01.01.2012	31.09.2012	Prévus par la LAE		
Préscolaire	1716	1766	2000	2100	2100
Parascolaire	1391	1581	1300	1600	2500
Total	3107	3347	3300	3700	4600

4.4.1.5. Examen de détail

Service de l'action sociale

Selon les chiffres 2010 fournis par l'Office fédéral de la statistique, le canton de Neuchâtel connaît le taux d'aide sociale le plus élevé de Suisse (plus de 6%, moyenne suisse à 3%). Le Conseil d'Etat a décidé de faire de cette problématique un thème majeur en 2013. Il souhaite réduire le nombre de bénéficiaires et baisser les charges. Pour y parvenir, il a recensé une série de mesures déjà prises ou en cours de mise en œuvre, et une série de mesures à prendre à court et à plus long terme. Un rapport sera présenté prochainement au Grand Conseil dans le but de répondre à la motion 10.151 qui demande qu'un rapport décrivant l'ampleur et l'évolution de la pauvreté dans le canton soit présenté au parlement.

Afin de montrer sa détermination, le Conseil d'Etat a estimé que les chiffres de l'aide matérielle pouvaient rester inchangés entre les budgets 2012 et 2013, alors même qu'il demandera au Grand Conseil d'accepter un crédit supplémentaire pour ce poste de près de 14 millions de francs lors du deuxième supplément au budget 2012 (portant les résultats des comptes à environ 95 millions de francs). La sous-commission a fortement déploré l'appréciation du Conseil d'Etat en la matière. Pour elle, il est utopique d'espérer économiser 14 millions de francs en une seule année – soit environ 15% du budget de l'aide sociale – alors qu'aucune modification des bases légales n'est envisagée, et que, selon les informations du Conseil d'Etat, la conjoncture risque de se dégrader en 2013. La sous-commission est prête à envisager que les mesures qui seront proposées par le Conseil d'Etat permettront d'éviter une augmentation des charges, mais en aucun cas qu'elles permettront une diminution d'une telle ampleur, autant rapidement. La sous-commission proposera un amendement dans ce sens à la commission de gestion et des finances.

La sous-commission s'est interrogée sur le nombre de dossiers gérés en moyenne par les assistantes et assistants sociaux (AS) neuchâtelois, en comparaison des autres cantons. A Neuchâtel, chaque AS gère à plein temps environ 100 dossiers. A Genève, ce chiffre est de 63, 78 à Fribourg, 75 dans le Jura et 80 au Valais. Ces chiffres montrent la grande charge de travail assumée par les AS dans le canton de Neuchâtel. Ceci ne permet pas aux AS de faire un travail autant approfondi que dans d'autres cantons, en particulier en matière de travail d'insertion ou de traque des abus. A noter que des AS ont été engagés en 2012 pour parer à l'augmentation des dossiers liés à l'introduction de la LACI.

Concernant les entreprises sociales, un bilan de la première expérience à Alfaset est actuellement dressé. Sur cette base, il est possible que ce concept soit étendu à d'autres partenaires en 2013.

Office cantonal de l'assurance-maladie

Le maintien de l'intensité de l'aide pour les bénéficiaires ordinaires, l'adaptation des montants pour les personnes au bénéfice de prestations complémentaires à l'AVIS/AI et l'adaptation des montants pour les personnes émargeant à l'aide sociale entraîne une augmentation des subsides de 6,7 millions de francs. A noter que la faible augmentation des primes dans le canton (0,5%) est principalement liée à la non-augmentation des primes d'Assura, qui est le principal assureur du canton. C'est l'arbre qui cache la forêt, car d'autres caisses augmentent bien plus fortement leurs primes.

Service de la santé publique

L'ensemble des rubriques liées à l'aide hospitalière a été déplacé dans les subventions accordées par le service de la santé publique. Ceci ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution des coûts dans ce domaine. Pour améliorer la lisibilité, l'évolution des coûts des hôpitaux de soins psychiques et des institutions psychiatriques est montrée dans le tableau ci-après:

	C2009	C2010	C2011	B2012	B2013
Hôpital neuchâtelois	155.235.997	155.613.538	160.690.914	162.500.000	160.260.000
Hôpital de la Providence	16.908.808	16.298.194	15.860.243	11.700.000	10.500.000
Hospitalis° hors canton	21.855.195	21.888.268	22.674.843	29.690.000	32.500.000
Total hôpitaux de soins physiques	194.000.000	193.800.000	199.226.000	203.890.000	203.260.000
CNP	44.763.000	42.524.800	42.524.800	44.124.800	39.870.000

Une analyse détaillée des hospitalisations hors canton a été demandée par la sous-commission, le département s'est engagé à faire un rapport à la CGF sur la question. Pour des questions de disponibilité des statistiques nécessaires, celui-ci ne pourra toutefois pas être livré avant le mois de septembre 2013.

Conformément aux engagements pris et aux propositions faites par les consultants, HNe continuera d'appliquer le plan d'économies défini qui prévoit un effort supplémentaire de 5 millions de francs en 2013. En plus, HNe et le CNP devront compenser les augmentations de charges liées à l'augmentation de la part de l'employeur des cotisations à prevoyance.ne (estimée à 6,8 millions de francs).

La sous-commission a souhaité connaître le détail du poste "318040 Mesures de prophylaxie". Le tableau ci-après en donne le détail:

Bénéficiaires	Montant budgétisé en 2013
Commission de prévention (projets de la commission, 50+santé, impulsions)	50.000 francs
Prévention routière	35.000 francs
Fourchette verte	60.000 francs
Promotion de la vaccination	8.000 francs
Actions de la déléguée à la promotion de la santé <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres, conférences, réseau - Programme alimentation et exercice physique (85.000 francs) - Santé mentale (28.000 francs) - Médecine scolaire (30.000 francs) - Contrôles des fumoirs (10.000 francs) - Plan cancer (12.000 francs) 	165.000 francs
Mesures de prophylaxie ordonnées par le médecin cantonal	2.000 francs
Mesures de PCI	20.000 francs
Total	350.000 francs

Le budget détaillé de la commission de prévention (50.000 francs) ne peut pas être détaillé à ce jour. Les demandes de financement qui lui seront adressées en 2013 ne sont en effet pas connues. Il s'agit d'un budget alloué pour répondre à des demandes de financement pour des activités dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des maladies qui doivent répondre, pour prétendre à un financement, à un certain nombre de conditions.

La sous-commission a également souhaité savoir comment sont octroyées les autres "petites" subventions du domaine de la santé. *Il lui est répondu que cinq organisations ont signé un contrat de prestations avec l'Etat. Il s'agit de l'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB), dans le cadre de la politique de maintien à domicile, du Groupe Information sexuelle et éducation*

à la Santé (GIS), qui intervient dans les écoles pour aborder des thèmes de la santé, la vie affective, la vie amoureuse, la sexualité et la procréation, et dont le mandat fait partie du programme de promotion de la santé adopté en 2009 par le Conseil d'Etat, la Ligue neuchâteloise contre les rhumatisme (idem) la Ligue pulmonaire neuchâteloise (idem) et l'OrTra Neuchâtel Santé Social (idem), qui s'occupe plus spécifiquement des domaines de la santé sur le lieu de travail.

NOMAD et EMS

Dans le cadre du rapport sur la planification médico-sociale adopté par le Grand Conseil, le transfert des activités stationnaires sur l'ambulatoire est très largement abordé. L'objectif est de retarder le plus possible l'entrée en EMS, par le développement de structures intermédiaires et par le renforcement des prestations d'aide à domicile, entre autres. L'augmentation de la dotation de NOMAD va ainsi dans ce sens. Cette augmentation devrait conduire à une réduction des charges liées à l'activité stationnaire, en particulier au niveau des EMS. La sous-commission constate que ce n'est pas le cas, et en demande les raisons.

Il lui est répondu qu'il existe deux raisons à cela. En premier lieu, le vieillissement de la population conduira ces prochaines années à une augmentation des coûts qui ne sera que limitée par le développement des prestations ambulatoires. Ceci est par exemple clairement décrit dans le rapport sur la réforme de l'Etat et le redressement des finances. De plus, il existe un problème structurel et une demande forte sous forme de listes d'attente. Les places en EMS ne peuvent pas être réduites sans une intervention coercitive de l'Etat. Fermer un EMS coûte très cher, comme l'a démontré la fermeture du Home des Rochettes. Il existe un moratoire sur l'ouverture de nouveaux lits en EMS. Le département cherche donc à "reconvertir" les EMS en structures moins stationnaires (intermédiaire, de jour ou de nuit, ou temporaire). La reconversion d'un EMS en centre d'accueil temporaire sur le Littoral (l'équivalent de "Temps présent" à La Chaux-de-Fonds) est par exemple une piste explorée. Mais ces reconversions prendront du temps, et, lors du débat au Grand Conseil, une majorité des groupes s'est accordée sur le fait que le développement des structures intermédiaires et de l'accueil à domicile devait se faire en amont de la suppression de lits en EMS.

Il faut encore noter que les EMS ne fonctionnent pas encore selon le système des contrats de prestations, mais par une couverture de leurs déficits. Un élément qui sera appelé à changer ces prochaines années avec la mise en place du MCH2, l'introduction de la LFinEMS et la nouvelle gouvernance des partenariats voulue par le Conseil d'Etat, et demandée de longue date par la commission de gestion et des finances.

Office des bourses

La consultation sur le nouveau régime des bourses est terminée. La nouvelle loi devrait donc bientôt être présentée au Grand Conseil. En cas d'acceptation, le nouveau système entrera en vigueur en juillet 2013. Dès 2014, les charges annuelles devraient avoisiner les 7 millions de francs. En 2010 et 2011, les bourses ont été augmentées de 5%, ce n'est pas le cas en 2012, ou pour les six premiers mois de 2013. Des mesures ont été par contre prises concernant le logement hors canton.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Concernant la loi sur l'accueil des enfants, voir les indications sur le fonds ci-dessus.

La mise en application de la nouvelle loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (rapport 12.042, transmis au Grand Conseil) prévoit une amélioration de la capacité de prise en charge des mesures de protection d'adulte décidées par les autorités judiciaires. Dans ce cadre, 6,3 EPT seront créés. Ces nouveaux postes seront financés par la rémunération des curateurs, dont les revenus sont estimés à 1,2 million de francs. Cette rubrique "curatelles avec actifs" était auparavant au DJSF. Ceci rend une fois de plus difficile la lecture de l'évolution des rubriques budgétaires. Les estimations sont basées sur le volume de traitement actuel des curateurs du SPAJ.

Service des institutions pour adultes et mineurs

Dans le domaine des addictions, la subvention de la Confédération baissera ces prochaines années (art. 74 de la LAI). La subvention est donc reprise par l'Etat qui devrait ainsi perdre 533.000 francs en 2013 et 1.066.000 francs en 2014 (augmentation de la rubrique "364300 Lutte contre les addictions"). La valorisation des médecins devra également être revue pour éviter qu'ils travaillent ailleurs, ce qui engendrera un surcoût non budgétisé pour le moment, mais estimé à environ 480.000 francs.

Un commissaire se demande pourquoi il existe autant d'institutions addictions dans le canton de

Neuchâtel. Il lui est répondu qu'il y a des raisons historiques. Toutes les institutions font le même travail, mais dans des endroits, et donc des contextes différents, qui expliquent le nombre. A noter qu'il y a eu un rapprochement important ces dernières années. Les institutions ne sont pas encore au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Etat. Elles fonctionnent encore sous le modèle de la couverture de déficits. Ceci sera amené à changer avec la Loi d'application de la LIPPI, actuellement en préparation.

Dans le domaine des institutions pour adultes, le Conseil d'Etat a dû faire des choix. Une augmentation de 1,9 million de francs est prévue. Elle permettra la création de cinq places pour polyhandicapés qui quittent l'école ainsi que sept places pour personnes cérébrolésées. D'autres demandes en suspens, en particulier aux Perce-Neige, n'ont malheureusement pas pu être honorées.

4.4.1.6. Conclusions

Comme indiqué plus haut, la sous-commission propose à la plénière de la CGF d'accepter l'amendement suivant, qui corrige également la part communale:

366300 Charges d'aide matérielle	<u>95.000.000</u> (+13.682.000)
462350 Part communale, aide matérielle	<u>57.000.000</u> (+ 8.210.000)

La charge nouvelle nette de l'Etat, pour laquelle la sous-commission n'estime pas devoir trouver de compensation, s'élève à 5.472.000 francs.

La sous-commission propose également à la sous-commission d'accepter un amendement sur le soutien à Caritas pour son service bénévole d'accompagnement en fin de vie. Cette structure s'est développée largement depuis sa reprise par Caritas il y a trois ans. Elle a bénéficié d'une aide au démarrage de la part de la Loterie Romande, aide qui a pris fin en décembre 2011. Le montant demandé à l'Etat est de 30.000 francs. En contrepartie, Caritas s'engage à trouver un montant identique pour couvrir ses frais. A noter que Caritas a signé des conventions avec HNE et NOMAD dans le domaine.

4.4.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.4.2.1. Généralités

La sous-commission n'a pas spécifiquement abordé de questions sous l'angle de la gestion qui n'ont pas d'incidences financières.

4.5. Département de la gestion du territoire

4.5.1. Rapport de la sous-commission sur le budget

4.5.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le jeudi 4 octobre 2012 pour l'examen du budget 2013.

Cette séance s'est déroulée en présence de M. Claude Nicati, conseiller d'Etat en charge du département de la gestion du territoire, du secrétaire général et du secrétaire général adjoint.

Les représentants des différents services ont présenté les grandes lignes de leur budget respectif soit:

- le service des transports,
- le service des bâtiments et l'office du logement,
- le service de l'énergie et de l'environnement,
- le service de l'aménagement du territoire,
- le service de la géomatique et du registre foncier,
- le service de la faune, des forêts et de la nature,
- le service des ponts et chaussées,
- le secrétariat général.

Les membres de la sous-commission remercient les représentants du DGT pour les explications fournies et les réponses données à leurs questions. Ils remercient également tous les collaborateurs du DGT pour le travail effectué durant l'année.

4.5.1.2. Groupes de dépenses

Le budget du département clôture avec un excédent de charges nettes de 51,9 millions de francs contre 49,9 millions de francs au budget 2012, soit une augmentation de 4% due à **une augmentation des charges de 8,8 millions de francs et des revenus de 6,7 millions de francs.**

Chiffres significatifs du budget 2013

Service des transports

- dépense supplémentaire de 1,3 million de francs pour la subvention à la société TransRUN SA,
- recette de 2,150 millions de francs due à la dissolution de la provision "matériel roulant" créée en 2010.

Service des ponts et chaussées

- réduction des amortissements de 2,1 millions de francs en relation avec l'autoroute A5,
- recette de 700.000 francs provenant de la cession du parc automobile au centre d'entretien des routes nationales.

Service des bâtiments

- suite à la reprise des activités du service de gérance des immeubles qui comprend la location de locaux à des tiers et ceux utilisés par le service des migrations, augmentation des dépenses du poste "biens, services et marchandises" de 7,150 millions de francs.
- recette extraordinaire de 6 millions de francs sur la vente d'immobilisations prévue en 2013.

Les tableaux suivants présentent le détail de l'évolution du DGT pour le budget de fonctionnement:

- par services,
- par nature,
- pour les effectifs.

Charges et revenus du compte de fonctionnement par services

	Budget 2013			Budget 2012		
	Charges	Revenus	Charges nettes	Charges	Revenus	Charges nettes
Secrétariat général	5,8	45,6	-39,8	5,3	44,7	-39,4
Transports	66,7	32,3	34,4	66,4	34,6	31,8
Office du logement	2,3	0,6	1,7	3,8	0,7	3,1
Ponts et chaussées	44,4	18,6	25,8	46,3	18,4	27,9
Energie et environnement	13,3	7,9	5,4	9,7	5,0	4,7
Aménagement du territoire	4,2	2,0	2,2	2,9	1,0	1,9
Géomatique et registre foncier	7,0	7,1	-1,0	7,1	7,0	0,1
Faune, forêts et nature	12,4	6,1	6,3	11,6	6,2	5,4
Bâtiments	30,1	14,1	16,0	21,4	7,0	14,4
TOTAL	186,2	134,3	51,9	174,4	124,5	49,9

Charges et revenus du compte de fonctionnement par nature

	Budget 2013			Budget 2012		
	Charges	Revenus	Charges nettes	Charges	Revenus	Charges nettes
Charges de personnel	45,1		45,1	43,8		43,8
Biens, services et marchandises	37,2		37,2	29,5		29,5
Amortissements	28,6		28,6	31,3		31,3
Dédommagements aux coll.publiques	2,0		2,0	2,0		2,0
Subventions accordées	79,7		79,7	80,5		80,5
Subventions redistribuées	8,6		8,6	3,8		3,8
Attributions financements spéciaux	0,0		0,0	0,6		0,6
Imputations internes	4,4		4,4	5,4		5,4
Impôts		44,1	-44,1		43,4	-43,4
Patentes et concessions		2,7	-2,7		2,6	-2,6
Revenus des biens		11,1	-11,1		6,2	-6,2
Contributions		24,2	-24,2		28,2	-28,2
Parts à des recettes		19,5	-19,5		19,8	-19,8
Dédommagements coll.publiques		0,9	-0,9		0,8	-0,8
Subventions acquises		27,5	-27,5		28,2	-28,2
Subv. à redistribuer		8,6	-8,6		3,8	-3,8
Prélèv. Financements spéciaux		8,8	-8,8		8,0	-8,0
Imputations internes		6,4	-6,4		6,0	-6,0
TOTAL	205,7	153,8	51,9	196,9	147,0	49,9

Amortissements

Ces charges diminuent vu le dernier amortissement en 2012 de la 1^{ère} immobilisation concernant l'investissement "subvention part cantonale à l'autoroute A5".

Revenus des biens

Différence significative par rapport au budget 2012 due à une plus-value importante générée par la vente de plusieurs biens immobiliers avec à la clé une recette extraordinaire de 6 millions de francs.

Contributions

Dans l'optique de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité, une redevance de 4,8 millions de francs avait été portée au budget 2012. Suite au refus par le peuple, cette recette a été supprimée du budget 2013.

Evolution des EPT par service

	Budget 2013	Budget 2012	EPT variation totale
Secrétariat général	6,60	4,50	2,10
Transports	5,50	5,50	0,00
Office du logement	1,70	2,80	-1,10
Ponts et chaussées	147,40	147,00	0,40
Energie et environnement	34,80	32,80	2,00
Aménagement du territoire	19,00	18,50	1,40
Géomatique et registre foncier	51,40	51,4	0,00
Faune, forêts et nature	40,45	40,95	-0,50
Bâtiments	65,26	67,19	1,93
TOTAL	372,11	370,64	1,47

Secrétariat général

Intégration du responsable financier (jusqu'au 31.12.2012 redressement des finances), création d'un poste de chargé de missions (compensé au service des ponts et chaussées).

Energie et environnement

Engagement d'un collaborateur dans la section "énergie-air-bruit" et remplacement d'une personne en absence de longue durée.

Bâtiments

Renforcement prévu dans la perspective de sa réorganisation en tant que service central (compensation par la diminution d'un EPT à l'office du logement).

Le domaine entretien et exploitation des bâtiments a supprimé ou transféré plusieurs postes. Engagement d'un gérant et courtier en immeubles et d'une responsable finances et administration. Par ailleurs, deux postes d'architectes ont été créés dans le cadre du nouvel hôtel judiciaire et du CPLN. A noter qu'il s'agit de mandats temporaires financés par les crédits d'engagement.

4.5.1.3. Investissements

Le budget 2013 des investissements atteint 62,9 millions de francs de dépenses nettes pour l'ensemble des départements dont 22,8 millions de francs pour le DGT. A titre de comparaison les chiffres 2012 étaient de 56 millions de francs, respectivement de 13,6 millions de francs.

Les investissements les plus importants sont:

- 11^{ème} étape correction/aménagement des routes cantonales 4,8 millions de francs
- élaboration dossier route H20 3,0 millions de francs
- tunnel de Serrières 4,7 millions de francs
- entretien constructif des routes cantonales 6,0 millions de francs
- assainissement et renforcement de 5 ouvrages d'art 2,1 millions de francs

Malgré l'augmentation par rapport au budget 2012, nous devons relever la faiblesse des investissements.

4.5.1.4. Fonds

L'évolution de la fortune des fonds continue de se dégrader. En effet, au budget 2013, elle va diminuer de 6,7 millions de francs Avec la décision du Conseil d'Etat de ne pas alimenter la plupart des fonds en 2013, la situation de certains d'entre eux va continuer de se péjorer. On peut citer le fonds cantonal de l'énergie dont la fortune a permis jusqu'ici de répondre aux demandes de subventions mais qui sera bientôt asséché.

4.5.1.5. Examen de détail

Secrétariat général

Le budget du SDGT atteint un excédent de revenus de 39,8 millions de francs par rapport à 39,4 millions de francs en 2012.

Au niveau des charges de personnel, il faut mentionner que l'intégration du poste de responsable financier et l'engagement d'un chargé de missions ont été obtenus, vu la forte augmentation des défis à relever dans la quasi-totalité des domaines.

L'augmentation des "biens, services et marchandises" provient essentiellement de la progression du nombre de véhicules, ce qui influence les honoraires versés au SCAN mais aussi les taxes encaissées.

Service des transports

La subvention de 1,3 million de francs initialement prévue pour financer les frais de fonctionnement de la société TransRUN SA n'a plus lieu d'être, suite à la votation du 23 septembre 2012. Il y aura lieu de la dissoudre ou de modifier son affectation (voir remarque sous Office du logement). On peut également se poser la question de l'avenir du personnel de TransRUN SA.

Service des ponts et chaussées

Diminution des amortissements de 2 millions de francs vu le solde de l'immobilisation de la part cantonale à l'autoroute A5 amorti en 2012.

Recette extraordinaire de 0,7 million de francs suite à la vente du parc automobile au Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales.

Office du logement

L'extinction prévue des aides cantonales et communales dans plusieurs immeubles subventionnés va mettre, si des mesures transitoires ne sont pas prises rapidement, un grand nombre de bénéficiaires dans une situation précaire, si bien qu'ils se verront dans l'obligation de déménager. Cette situation engendrera inévitablement une augmentation de l'aide sociale.

Le maintien de l'aide à raison de ¼ canton, ¼ commune, ¼ propriétaire et ¼ locataire jusqu'en 2017 permettra d'éviter en grande partie ces problèmes.

Le maintien de l'aide pourrait en partie se faire grâce au changement d'affectation de la provision de 1,3 million de francs prévue pour la société TransRUN SA. La part cantonale à verser pour 2013 s'élèverait à 245.000 francs et 702.000 francs pour 2014. Aller au-delà coûterait environ 1,2 million de francs par année.

La fortune du fonds doit atteindre annuellement 3 millions de francs, conformément à la loi sur l'aide au logement. Au vu des projets en cours, la fortune sera maintenue même sans bonification budgétaire.

Service de l'énergie et de l'environnement

Suite au refus par le peuple de la loi sur l'énergie, la recette du fonds cantonal de l'énergie a été supprimée. La fortune du fonds permettra de faire face aux dépenses 2013 mais il faudra qu'elle soit à nouveau alimentée en 2014.

Service de l'aménagement du territoire

Pas de faits marquant à relever.

Service de la géomatique et du registre foncier

L'écart budgétaire provient essentiellement de la renonciation à la bonification au fonds. La fortune de ce dernier sera à même de couvrir les dépenses.

Service de la faune, des forêts et de la nature

Diminution des recettes liées à la vente du bois, suite aux mauvaises conditions du bois et au prix de l'euro.

Service des bâtiments

Les différences par rapport au budget 2012 s'expliquent en grande partie par le transfert des activités du service de la gérance des immeubles au service des bâtiments:

- gestion des locations: revenus de 8,2 millions de francs,
- loyers des locaux payés à des tiers: 7,150 millions de francs,
- dans une étude pour revaloriser le patrimoine immobilier de l'Etat, il est prévu de se défaire d'un certain nombre de bâtiments, ce qui permettra en 2013, de générer une recette extraordinaire de 6 millions de francs.

Dans le cadre de la réorganisation du service des bâtiments en tant que service central, il a fallu étoffer l'effectif administratif par la création de 3,9 EPT, à savoir l'engagement d'un gérant et courtier en immeubles et d'une responsable finances et administration. Par ailleurs, deux postes d'architectes ont été créés dans le cadre du nouvel hôtel judiciaire et du CPLN. A noter qu'il s'agit de mandats temporaires financés par les crédits d'engagement.

Investissements: comme les années précédentes, les montants prévus ne permettront de loin pas de procéder à un entretien régulier des bâtiments de l'Etat.

Les membres de la commission ne peuvent que regretter que le produit provenant de la vente de biens immobiliers soit affecté au budget ordinaire de l'Etat et ne serve pas à la réfection des immeubles. Il y aura lieu de veiller, dans le futur, à réserver tout ou partie de ces revenus au maintien de notre patrimoine

4.5.1.6. *Conclusions*

Hormis la remarque ci-dessus et celles, récurrentes, concernant les montants consacrés aux investissements, respectivement à l'entretien du patrimoine routier et immobilier, la sous-commission n'a pas de commentaire particulier à faire.

4.5.2. **Rapport de la sous-commission sur la gestion**

4.5.2.1. *Généralités*

Les différences constatées ces dernières années entre le budget, les crédits votés et les montants effectivement dépensés ont fait que des réflexions ont été menées au sein du DGT afin de trouver des solutions.

4.5.2.2. *Services visités*

Jusqu'au jour de notre rapport, aucune visite n'a été effectuée.

4.5.2.3. *Motions et postulats*

L'analyse des motions et postulats sera effectuée dans le cadre du rapport sur les comptes 2012.

4.5.2.4. *Conclusions*

Comme la gestion n'a pas été abordée, nous ne tirerons aucune conclusion à ce sujet.

4.6. **Département de l'économie**

4.6.1. **Rapport de la sous-commission sur le budget**

4.6.1.1. *Généralités*

La sous-commission s'est réunie le 24 septembre 2012 pour l'examen du budget 2013. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général, de la responsable financière ainsi que des représentants des services suivants:

- service de l'économie (adjointe au chef de service),
- service des migrations (chef de service et adjoint au chef de service),

- service de la cohésion multiculturelle (chef de service ad interim, coordinatrice de projet et secrétaire comptable),
- service de l'emploi (cheffe de service et comptable).

4.6.1.2. Groupes de dépenses

Le budget de fonctionnement du département boucle avec un excédent de charges de 99,2 millions de francs contre 110,4 millions de francs au budget 2012, soit une diminution de 11,3 millions de francs (-10,2%).

Le budget des investissements du département boucle quant à lui avec un excédent de dépenses de 2,4 millions de francs contre 1,9 million de francs au budget 2011, soit une augmentation de dépenses de 0,5 million de francs (+25,8%).

Du point de vue organique, les budgets 2013 et 2012 du département sont marqués par la suppression du service de surveillance et des relations du travail (SSRT) et de l'intégration de ses offices au sein du service de l'emploi. Le SSRT figure par contre toujours aux comptes 2011.

La diminution de 11,3 millions de francs du budget 2013 du département par rapport au budget précédent est liée, d'une part, à la mise en œuvre du programme de redressement des finances et de réforme des structures de l'Etat, d'autre part, aux mesures d'économies imposées dans le cadre de la procédure budgétaire. A l'exception de la fonction Santé, toutes les fonctions enregistrent une baisse de budget en 2013: -4,8 millions de francs pour la fonction Economie publique, -4 millions de francs pour la fonction Prévoyance sociale, -0,5 million de francs pour la fonction Protection et aménagement de l'environnement.

Charges/revenus nets des services du département, par secteur fonctionnel (en millions de francs et en pourcent)

	B2013 (en mios)	B2012 (en mios)	Ecart (en mios)	Ecart (en %)	C2011 (en mios)
Administration générale	1,7	1,8	-0,1	-4,9	1,9
Sécurité publique	-10,8	-11,2	0,4	-3,2	-7,1
Enseignement et formation	0,2	0,2	0,0	-8,8	0,2
Santé	6,0	5,4	0,6	10,9	5,3
Prévoyance sociale	93,4	97,4	-4,0	-4,1	100,4
Environnement	0,1	0,6	-0,5	-78,6	1,5
Economie publique	11,8	16,6	-4,8	-28,7	20,1
Finances et impôts	-3,2	-0,3	-2,9	863,8	-0,1
Total	99,2	110,4	-11,3	-10,2	122,2

Le tableau ci-après présente les charges et revenus par nature pour les services du département. Par rapport au budget 2012, les charges diminuent de 6,1 millions de francs (-2,2%) et les revenus progressent de 5,1 millions de francs (+3%).

En termes absolus, la diminution des charges est imputable, d'une part, à la diminution des subventions accordées (-5,3 millions de francs) dans le domaine des prestations AVS/AI (-3,8 millions de francs) et dans celui des migrations (-1,5 million de francs lié à la participation des communes aux charges d'aide sociale), d'autre part, à la diminution des imputations internes aux fonds (-4,1 millions de francs) en raison des mesures d'économies prises et de l'anticipation de l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) (-5,2 millions de francs); la différence est dans une large mesure liée à la comptabilisation, en imputations internes, des loyers pour les centres de premier accueil du service des migrations (+0,9 million de francs).

Toujours en termes absolus, la progression des revenus est imputable, d'une part, à l'augmentation des revenus de biens (+2,9 millions de francs) en lien avec la vente de fermes de l'Etat, d'autre part, à l'augmentation des subventions acquises (+2,1 millions de francs) dans le domaine des prestations AVS/AI (+0,8 million de francs) et dans celui des migrations (+0,8 million de francs).

Charges et revenus bruts des services du département, par nature (en millions de francs et en pourcent)

	B2013 (en mios)	B2012 (en mios)	Ecart (en mios)	Ecart (en %)	C2011 (en mios)
Charges	274,8	281,0	-6,1	-2,2	286,0
Charges de personnel	45,8	45,7	0,0	0,1	42,7
Biens, serv.& march.	11,7	10,1	1,6	15,8	9,8
Amortissements	3,5	3,6	-0,2	-4,3	3,9
Parts/contr. ss aff.	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5
Dédomm. coll. publ.	0,5	0,5	0,0	2,9	0,4
Subv. accordées	119,4	124,7	-5,3	-4,2	134,0
Subv. redistribuées	81,1	79,3	1,8	2,2	79,0
Imputations internes	12,3	16,4	-4,1	-25,2	15,7
Revenus	-175,7	-170,5	-5,1	3,0	-163,8
Patentes/Concessions	-3,1	-3,1	0,0	0,1	-2,9
Revenus des biens	-3,5	-0,6	-2,9	507,8	-0,6
Contributions	-22,1	-22,5	0,4	-1,9	-19,5
Dédomm. coll. publ.	-0,7	-0,7	0,0	-3,1	-0,8
Subventions acquises	-64,8	-62,7	-2,1	3,3	-59,5
Subv. à redistribuer	-81,1	-79,3	-1,8	2,2	-79,0
Prél. fin. spéciaux	0,0	-1,1	1,1	-100,0	-1,0
Imputations internes	-0,4	-0,4	0,0	-3,8	-0,5
Total	99,2	110,4	-11,3	-10,2	122,2

Le tableau ci-après présente le total des charges et des revenus par service. Il en ressort que la diminution du budget 2013 du DEC par rapport au budget 2012 a, dans une très large mesure, été supportée par le service de l'économie (-5,2 millions de francs) via des mesures d'économie et l'anticipation de l'entrée en vigueur du MCH2 en 2015.

Charges et revenus bruts des services du département, par service (en millions de francs et en pourcent)

		B2013 (en mios)	B2012 (en mios)	Ecart (en mios)	Ecart (en %)	C2011 (en mios)
Secrétariat général		1,7	1,9	-0,2	-9,5	2,2
	Charges	1,7	1,9	-0,2	-10,0	2,6
	Revenus	0,0	0,0	0,0	-61,3	-0,4
Serv. de statistique		0,8	0,8	0,0	3,4	0,7
	Charges	1,0	1,0	0,0	2,9	0,8
	Revenus	-0,2	-0,2	0,0	1,3	-0,1
Surv.et rel. travail		0,0	0,0	0,0	x	1,7
	Charges	0,0	0,0	0,0	x	3,5
	Revenus	0,0	0,0	0,0	x	-1,8
Serv. de l'économie		4,1	9,3	-5,2	-56,0	13,9
	Charges	5,5	10,8	-5,3	-48,7	15,3
	Revenus	-1,4	-1,4	0,0	-1,4	-1,3
Serv./off.poursuites		-6,7	-7,0	0,3	-4,1	-4,9
	Charges	7,7	7,6	0,2	2,2	7,0
	Revenus	-14,4	-14,5	0,1	-0,8	-11,9
Registre commerce		-0,3	-0,3	0,1	-15,0	-0,3
	Charges	0,7	0,7	0,0	0,0	0,7
	Revenus	-1,0	-1,1	0,1	-4,7	-1,0
Evologia		0,9	1,0	-0,1	-14,2	1,1
	Charges	2,5	2,6	-0,1	-4,4	2,8
	Revenus	-1,6	-1,6	0,0	1,6	-1,7
Service de l'emploi		9,9	11,7	-1,8	-15,1	3,9
	Charges	24,9	26,3	-1,3	-5,0	14,8
	Revenus	-15,1	-14,6	-0,5	3,1	-10,9
AVS/AI		76,7	80,6	-3,9	-4,9	89,4
	Charges	110,1	113,2	-3,1	-2,8	121,5
	Revenus	-33,4	-32,6	-0,8	2,4	-32,1
Serv. agriculture		3,2	6,1	-2,9	-47,2	6,1
	Charges	88,0	86,2	1,8	2,1	85,9
	Revenus	-84,8	-80,1	-4,7	5,8	-79,8
Consomm. et vétér.		2,7	2,0	0,7	36,9	2,1
	Charges	8,4	7,7	0,6	8,4	7,7
	Revenus	-5,6	-5,7	0,1	-1,6	-5,6
Serv. des migrations		5,0	3,4	1,6	45,4	5,2
	Charges	21,5	20,4	1,1	5,5	20,8
	Revenus	-16,5	-16,9	0,4	-2,6	-15,6
Serv.cohésion multi.		1,1	0,9	0,2	21,3	1,0
	Charges	2,6	2,6	0,1	3,7	2,5
	Revenus	-1,6	-1,7	0,1	-5,7	-1,5

Comme le montre le tableau ci-après, le budget 2013 des effectifs du DEC diminue de 2,18 équivalents plein temps (EPT) par rapport au budget 2012. Le service des migrations (SMIG) enregistre un accroissement de 4,43 EPT en raison de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile attribués au canton et de l'ouverture du centre d'accueil de Perreux. Les autres services, à l'exception du service de l'agriculture, enregistrent des diminutions d'effectifs en raison principalement du non remplacement de postes vacants (départ à la retraite, etc.). Tel est notamment le cas au service de la cohésion multiculturelle (gel du remplacement d'une fonction de spécialiste en migration, -1EPT), à Evologia (suppression de la fonction de directeur suite à l'intégration de l'entité au service de l'agriculture, -1EPT) et au secrétariat général (gel du remplacement d'une collaboratrice administrative, -0,5 EPT). La diminution des effectifs du service de la consommation et des affaires vétérinaires est essentiellement liée à l'achèvement de la campagne d'éradication de la maladie diarrhée virale bovine (BVD).

Effectifs en valeur de poste complet, services du département

	BU 2013	BU 2012	BU 2011	BU 2010	BU 2009	Ecart B13- B12	Ecart B13- B09
Secrétariat général	5,00	5,50	5,50	5,50	5,50	-0,50	-0,50
Secteur Economie et tourisme							
Service de l'économie ¹	19,20	19,90	19,50	27,90	27,90	-0,70	-8,70
Service des poursuites et faillites	56,70	56,70	56,70	55,70	54,30		2,40
Evologia	10,20	11,20	10,80	11,50	10,50	-1,00	-0,30
Service de la statistique ¹	5,50	5,50	4,50				5,50
Secteur Emploi							
Service de l'emploi ^{2/3/4}	127,57	128,57	100,19	129,35	106,73	-1,00	20,84
Service de l'inspection & de la santé travail ²							
Service de surveillance et des relations du travail ^{3/4}			32,20				
CNIP ⁵					41,45		-41,45
Secteur Agriculture et consommation							
Service de l'agriculture	23,07	22,73	24,28	24,15	22,65	0,34	0,42
Service de la consommation et aff. vétérinaires	37,05	40,00	41,40	34,80	37,75	-2,95	-0,70
Secteur Migrations							
Service des migrations	88,68	84,25	80,65	80,65	65,90	4,43	22,78
Service de la cohésion multiculturelle	12,75	13,55	12,21	11,59	11,59	-0,80	1,16
Total	385,72	387,90	387,93	381,14	384,27	-2,18	1,45

¹Création du service de la statistique.

²Intégration du service de l'inspection et de la santé au travail au service de l'emploi.

³Création du service de surveillance et des relations du travail.

⁴Intégration des offices du service de surveillance et des relations du travail au service de l'emploi.

⁵Autonomisation du CNIP.

4.6.1.3. Investissements

Pour les crédits en cours, le budget des investissements 2013 du DEC enregistre des dépenses pour un montant de 15,2 millions de francs et des recettes pour 13,4 millions de francs. A relever que la majeure partie de ces dépenses et recettes (13,6 millions de francs) est liée, dans le cadre de la première période de programmation LPR (loi fédérale sur la politique régionale), à la comptabilisation des prêts aux projets Microcity et Agriplanet et à leur remboursement. 1,5 million de francs sont destinés aux améliorations structurelles agricoles, auquel il convient d'ajouter 0,6 million de francs de crédits à solliciter.

4.6.1.4. Fonds

Les charges et revenus des fonds du département diminuent globalement de 2,8 millions de francs (-7,7%).

La diminution des charges est dans une large mesure liée d'une part à la réduction des biens, services et marchandises (-2,1 millions de francs) du fonds de promotion de l'économie (-2,1 millions de francs) et des subventions accordées (-1,4 million de francs) du fonds d'intégration professionnelle (-2,3 millions de francs).

La baisse des revenus imputables au prélèvement aux fortunes des fonds (-5,2 millions de francs) est partiellement compensée par l'augmentation du revenu des biens (+2 millions de francs) provenant des plus-values réalisées sur la vente de terrains industriels.

Charges et revenus bruts des fonds du département, par nature (en millions de francs et en pourcent)

	B2013 (en mios)	B2012 (en mios)	Ecart (en mios)	Ecart (en %)	C2011 (en mios)
Charges	34,1	36,9	-2,8	-7,7	40,6
Charges de personnel	0,0	0,0	0,0	10,0	0,0
Biens, serv.& march.	3,1	5,2	-2,1	-41,1	0,5
Amortissements	0,2	0,5	-0,3	-60,3	0,5
Subv. accordées	27,6	29,0	-1,4	-4,7	31,9
Subv. redistribuées	2,7	1,7	1,0	58,7	1,3
Attr. fin. spéciaux	0,0	0,0	0,0	-100,0	5,9
Imputations internes	0,5	0,5	0,0	5,2	0,5
Revenus	-34,1	-36,9	2,8	-7,7	-40,6
Revenus des biens	-2,0	0,0	-2,0	4247,8	-5,9
Contributions	-0,3	-0,3	0,0	1,1	-0,8
Subventions acquises	-8,8	-9,9	1,2	-11,7	-11,0
Subv. à redistribuer	-2,7	-1,7	-1,0	58,7	-1,3
Prél. fin. spéciaux	-11,2	-10,6	-0,6	5,8	-7,9
Imputations internes	-9,2	-14,4	5,2	-36,2	-13,7
Total	0,0	0,0	0,0	x	0,0

Comme le montre le tableau ci-après, les charges brutes des fonds d'intégration professionnelle et de promotion de l'économie diminuent de, respectivement, 2,3 et 2,1 millions de francs. Après le gel de la majeure partie des projets en 2012, les charges brutes du fonds de politique régionale augmentent de 1,6 million de francs.

Charges et revenus bruts des fonds du département, par service (en millions de francs et en pourcent)

	B2013 (en mios)	B2012 (en mios)	Ecart (en mios)	Ecart (en %)	C2011
Fds intégration prof	0,0	0,0	0,0	x	0,0
Charges	17,5	19,8	-2,3	-11,7	22,1
Revenus	-17,5	-19,8	2,3	-11,7	-22,1
Fds promotion écon.	0,0	0,0	0,0	x	0,0
Charges	11,4	13,5	-2,1	-15,3	14,8
Revenus	-11,4	-13,5	2,1	-15,3	-14,8
Fds aide rég.montagn	0,0	0,0	0,0	x	0,0
Charges	0,3	0,4	0,0	-8,3	0,5
Revenus	-0,3	-0,4	0,0	-8,3	-0,5
Fds politique région	0,0	0,0	0,0	x	0,0
Charges	4,5	2,9	1,6	56,1	2,8
Revenus	-4,5	-2,9	-1,6	56,1	-2,8
Fonds viticole	0,0	0,0	0,0	x	0,0
Charges	0,3	0,3	0,0	-0,6	0,3
Revenus	-0,3	-0,3	0,0	-0,6	-0,3

4.6.1.5. Examen de détail

En introduction, le chef du département relève que le budget de fonctionnement de son département enregistre une forte baisse de son résultat de l'ordre de 10,2% par rapport au budget 2012 et qu'une fois de plus, le DEC paie un lourd tribut au redressement des finances cantonales. Il relève en particulier, en marge de la prochaine entrée en vigueur du MCH2 –et de la suppression des fonds alimentés uniquement pas des bonifications budgétaires–, l'effort demandé au service de l'économie dont le budget diminue de 56% par rapport au budget 2012. Le chef du département relève par ailleurs que malgré la réforme de la fiscalité des personnes morales et les mesures prises dans le cadre du rapport 11.036 sur le redressement des finances, la situation financière de l'Etat reste précaire. La progression des charges d'aide matérielle en particulier et des charges liées à la prévoyance sociale en général préoccupe tout particulièrement le Conseil d'Etat. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle réduit la capacité de l'Etat à investir.

Certains membres de la sous-commission s'interrogent sur l'opportunité de l'anticipation de l'entrée en vigueur du MCH2, s'agissant notamment de l'utilisation de la fortune de fonds destinés à pallier aux aléas de la conjoncture. En effet, le MCH2 devrait entrer en vigueur en 2014 pour l'élaboration du budget 2015 mais il n'est, à ce jour, pas encore validé au plan politique. A futur, les fonds ne pourront plus être destinés à préfinancer des charges à venir, ce qui, pour la promotion économique posera le problème du financement de l'équipement des terrains industriels par les recettes obtenues sur la plus-value obtenue sur la vente desdits terrains. Un autre mode de fonctionnement devra être trouvé dès 2014. De plus, de manière générale, la sous-commission n'estime pas acceptable de "vider les fonds" pour améliorer le résultat du budget; elle souhaite dès lors que les fonds soient traités de façon séparée pour éviter des "faux budgets".

Par ailleurs, la question de l'indexation négative des salaires est posée et sera reprise en plénum de la commission.

Secrétariat général

331.000 Biens du patrimoine administratif: dans les remarques, le libellé de cette rubrique est erroné. Il s'agit non pas des biens du patrimoine financier mais des biens du patrimoine administratif lié à l'amortissement des crédits octroyés dans le cadre d'Expo 02.

Subventions en nature au CNIP: au budget 2013, le montant des subventions en nature octroyées au CNIP se monte à 891.560 francs. Le tableau ci-après présente le détail, rubrique par rubrique, de ces subventions:

Rubrique	Désignation	Montant en francs		
		Total BU 2013	dont CNIP	dont SDEC
390115	Fournitures bureau	1.000	500	500
390125	Imprimés	6.500	6.500	0
390516	Prestations internes dossiers SRH	15.000	15.000	0
390535	Prestations internes CNIP (intérêts passifs)	161.100	161.100	0
390536	Prestations internes entretien CNIP	647.960	647.960	0
390627	Prestations internes informatiques SIEN	60.000	60.000	0
Résultat		891.560	891.060	500

Il est relevé par la sous-commission que, dans la nouvelle présentation des imputations internes, deux logiques s'opposent: l'une mettant en évidence le bénéficiaire de la prestation (i.e., le CNIP), l'autre mettant en évidence de fournisseur de la prestation (i.e., le SRHE). Le département en informera le service financier et la comptabilité de l'Etat afin de voir de quelle manière il est possible d'améliorer la lisibilité des rubriques en la matière.

Service de l'économie

En introduction, il est indiqué que le budget 2013 du service de l'économie dépasse l'objectif d'économie fixé par le Conseil d'Etat dans son rapport 11.036 (mesure 2.4.2). Pour l'avenir, le service de l'économie est dans l'attente d'outils financiers (crédits d'engagement, enveloppes budgétaires, etc.) mieux adaptés et compatibles avec le MCH2.

Le chef du département et l'adjointe au chef du service de l'économie rappellent que le but de la stratégie en matière de développement et de promotion de l'économie est de compléter la chaîne de création de valeur ajoutée. Pour pouvoir travailler efficacement dans la durée, ils espèrent à l'avenir disposer d'enveloppes quadriennales afin de mieux répondre aux prestations sollicitées auprès du service qui a besoin de flexibilité et de rapidité dans ses décisions. Les domaines d'activités stratégiques (DAS) concernés ont été identifiés. 68 sociétés sont actuellement dans le pipeline. 9 sociétés se sont implantées dans le canton, en 2012, à ce jour. De plus, le service de l'économie porte aussi ses efforts à la conservation des entreprises qui sont arrivées par son intermédiaire. Enfin, la mise en application de la future loi sur l'appui au développement économique (LADE) devrait permettre de réorienter la promotion économique vers un développement économique durable, avec la mise en place de chantiers plus intéressants et d'appuyer les entreprises en leur offrant entre autres un seul portail d'entrée dans les services cantonaux.

318000 Mandats, expertises, études: par rapport au budget 2012, le budget 2013 enregistre une baisse de 100.000 francs. Cette baisse est liée à l'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle

stratégie de communication du service (nouveau site Internet, brochures diverses, etc.).

390731 Fonds de promotion de l'économie: la sous-commission s'interroge quant aux raisons de la baisse drastique des moyens alloués au développement et à la promotion de l'économie. *En réponse, le chef de département indique que cette baisse est liée, d'une part, aux difficultés rencontrées lors de l'établissement des budgets 2012 et 2013 (nécessité de prendre de nouvelles mesures d'économie), d'autre part à l'anticipation de l'entrée en vigueur du MCH2 (ne pas alimenter les fonds dotés de fortunes suffisantes). Il précise qu'il n'est question, pour le Conseil d'Etat, ni de remettre en cause la stratégie en la matière, ni le service en charge de sa mise en œuvre.* Sensible à cette problématique (on ne peut pas faire de promotion économique sans moyens), la sous-commission est d'avis que la question de l'alimentation des fonds gérés par le service de l'économie devra être reprise soit lors du bouclage des comptes 2012, soit lors de l'établissement du budget 2014.

Service des poursuites et des faillites

431000 Émoluments administratifs: les émoluments administratifs sont à la baisse par rapport au budget 2012 en raison notamment de l'introduction, en 2011, du nouveau programme informatique e-LP qui a engendré un certain retard. Le résultat des comptes 2012 n'atteindra pas le montant budgétisé et le rattrapage se reportera sur 2013.

Service de l'emploi

Pour rappel, le service de l'emploi intègre dès le budget 2012 le service de surveillance et des relations de travail. La forte augmentation des charges salariales par rapport au total des comptes des deux anciens services provient des nombreux postes qui étaient vacants en 2011. A l'automne 2012, les effectifs sont au complet et le gros des engagements a été fait durant l'année 2012 dont le montant aux comptes sera inférieur à celui du budget. De plus, la cheffe du service s'attend à une légère augmentation du chômage en 2013 ce qui pourrait conduire à l'engagement de conseillers ORP supplémentaires.

390800 Prestations internes spécifiques diverses: la sous-commission relève avec satisfaction la ventilation du montant de ce poste qui offre une meilleure transparence de l'affectation du montant.

300500 Conseils sociaux: la diminution des montants prévus au budget est liée au fait que les conseillers en personnel recourent de moins en moins à ces prestations. Les personnes concernées sont appuyées différemment, en particulier par le biais de l'aide sociale.

318005 Honoraires, mandats: la baisse observée est liée à la reprise, au 1^{er} janvier 2012, des activités de surveillance par l'autorité de surveillance LPP et des fondations classiques de Suisse occidentale. Le montant prévu au budget 2012, correspondant au mandat donné au canton de Vaud en 2011, ne sera pas utilisé.

AVS/AI

Frais d'administration des prestations complémentaires AVS/AI: l'augmentation des charges est principalement liée au changement de l'application informatique développée en partenariat avec le canton de Berne. Les charges y relatives devraient grever les comptes 2012 et 2013 puis diminuer dès 2014.

Prestations complémentaires AVS/AI: la diminution du budget 2013 par rapport aux comptes 2011 est liée à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS).

Service de l'agriculture

318585 Promotion OVPT: par mesures d'économie, le budget promotionnel de l'OVPT a été réduit, en charges brutes, de 30.000 francs. 15.000 francs étant liés à la diminution de la bonification du fonds viticole, l'économie nette pour l'Etat est, au final, de 15.000 francs.

Service des migrations

Assistance aux requérants d'asile et assistance aux réfugiés: le chef du département et le chef du service des migrations rappellent que, selon l'article 65 de la loi sur l'action sociale (LASoc) du 25 juin 1996, "la somme totale des dépenses nettes de l'aide matérielle accordée par les autorités d'aide sociale du canton, les frais de personnel des services sociaux et le financement des programmes d'insertion sont supportés à raison de 60% par l'ensemble des communes et de 40% par l'Etat". Les charges d'aide matérielle destinées aux déboutés et aux non entrées en matière (NEM) sont réparties selon cette clef. Les charges y relatives, moins les subventions fédérales qui

y sont liées, émargent au budget et aux comptes du service de l'action sociale alors que le suivi des dossiers est assuré par le service des migrations. Les charges d'aide matérielle destinées aux requérants d'asile (RA), aux admis provisoires (AP) et aux réfugiés émargent au service des migrations.

Jusqu'en 2012, les charges d'aide matérielle destinées aux requérants d'asile (RA), aux admis provisoires (AP) et aux réfugiés étaient dans une large mesure supportées par la Confédération, soit via les subventions qui y sont liées (rubriques 460205 Forfaits réfugiés B+F et 460230 Forfaits asile RA+AP), soit via les prélèvements à la provision ODM qui permettaient de financer le 20% des charges non supportées par la Confédération; la question de la répartition entre l'Etat et les communes de ces charges ne se posait dès lors pas. Au 31 décembre 2012, la provision ODM sera quasi vide. Par conséquent, dès le 1^{er} janvier 2013, le canton verra ses charges augmenter de manière substantielle, les subventions de la Confédération ne couvrant plus que le 70 à 75% des charges du canton en la matière. Les coûts non pris en charge par la Confédération sont ceux de la police, de la sécurité et des renvois non effectués. A propos de ces derniers, le chef du département observe le paradoxe qui veut que l'absence d'accord de réadmission qui est de la compétence de la Confédération reporte sur les cantons les coûts résultant de l'impossibilité d'exécuter les renvois, ce qui représente un montant global de trois millions de francs environ, dont 900.000 francs de frais de police. Il relève en outre que la Confédération ne subventionne pas suffisamment les cantons depuis longtemps et que son mode de calcul favorise les petits cantons selon la catégorie de réfugiés qu'ils abritent.

Compte tenu des éléments susmentionnés, le Conseil d'Etat a décidé, dès le budget 2013, de traiter les charges d'aide matérielle destinées aux requérants d'asile (RA), aux admis provisoires (AP) et aux réfugiés de la même manière que les charges d'aide matérielle destinées aux déboutés et aux NEM, à savoir répartis à raison de 60% aux communes et de 40% à l'Etat. Les charges nettes à répartir se monteront, en 2013, à 2,3 millions de francs, soit 1,4 million de francs à la charge des communes et 0,9 million de francs à la charge de l'Etat (*voir tableau récapitulatif ci-après*). La sous-commission reprendra cette problématique en commission plénière.

	Montants en francs						
	Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013				
			Budget 2013	dont à la charge du SMIG*	dont à la charge brute du SASO**	dont à la charge des communes***	dont à la charge nette du SASO
			(1)	(2)	(3)=(4)+(5)	(4)	(5)
Requérants d'asile	7.620.000	6.200.000	7.045.000	5.816.000	1.229.000	737.000	492.000
Réfugiés	3.580.000	4.000.000	4.000.000	2.936.000	1.064.000	638.000	426.000
Total	11.200.000	10.200.000	11.045.000	8.752.000	2.293.000	1.375.000	918.000

* 366570 Assistance RA/366575 Assistance réfugiés (SMIG)

** 366300 Charges d'aide matérielle (SASO)

*** 462350 Part communale, aide matérielle (SASO)

390145 Imprimantes multifonction: les charges relatives aux imprimantes multifonction correspondent, comme dans tous les services concernés de l'Etat, au leasing des appareils, toner compris. Plus précisément, le leasing est à la charge du service d'achat, de logistique et des imprimées (SALI) qui impute le coût des impressions couleur à tous les services dès le 1^{er} janvier 2013. Dans le cas des services subventionnés par la Confédération (e.g. service de l'emploi), le coût de toutes les impressions (couleur et noir/blanc) est imputé depuis le 1^{er} janvier 2010.

301010 Salaires occasionnels: ces charges sont liées aux remplacements des veilleurs absents pour cause de maladie, d'accident ou de vacances.

Service de la cohésion multiculturelle

En introduction, le chef de service ad intérim indique que le budget 2013 du service de la cohésion multiculturelle est marqué par le gel du poste de chef de service en 2013, par la reprise de deux programmes d'intégration émargeant auparavant au service des migrations et par l'augmentation des frais de cours. Il informe par ailleurs la sous-commission de la prochaine soumission au Grand Conseil d'un projet de loi modifiant la loi sur l'intégration des étrangers.

301000 Personnel administratif et d'exploitation: suite au départ du chef de service, la fonction est, en 2013, assurée ad intérim par un collaborateur dont la fonction n'a pas été repourvue. A une question de la sous-commission relative aux conséquences, sur le terrain, de cette mesure, *il est*

répondu que, les missions n'ayant pas changé, à moyen et long terme, les ressources ne seront pas suffisantes. Par contre, la surcharge de travail à court terme est supportable pour les collaborateurs.

319505 Salut l'étranger: le prix est décerné chaque année.

390623 Forfait élèves: les charges relatives à ces forfaits émergeaient précédemment à la rubrique "390800 Prestations internes spécifiques". La sous-commission regrette que les remarques qui accompagnent le budget ne soient pas plus claires sur ce point.

439500 Contributions mesures d'intégration: l'écart entre les budgets 2012 et 2013 est lié à la dissolution, en 2012, de réserves au bilan liées à des mesures d'intégration courant sur plusieurs exercices. A la demande du CCFI, ces réserves ont été dissoutes. La sous-commission regrette que les remarques qui accompagnent le budget ne soient pas plus claires sur ce point. De manière générale, les contributions fédérales au titre de l'intégration doivent être sollicitées pour des mandats particuliers. Elles peuvent être allouées soit sous forme fixe selon une clef de répartition fédérale, soit sur la base d'appels d'offres de projets qui nécessitent cependant un cofinancement du canton et des communes. En ce qui concerne les mesures d'intégration préscolaires, la part cantonale peut être en nature.

Fonds d'intégration professionnelle

360530 Confédération, financement LACI: la diminution est due à l'atténuation, dès 2013, de l'effet de la 4^{ème} révision LACI. Il est par ailleurs relevé que la participation des cantons à taux de chômage élevé a disparu au 1^{er} avril 2011. Enfin, la mesure visant à rouvrir un droit aux indemnités de chômage au terme d'un placement temporaire a été supprimée.

366533 Chômeurs fin de droit: cette rubrique regroupe le salaire des personnes placées et le coût des programmes. La diminution est liée à la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du programme de redressement des finances de l'Etat (rapport 11.036) et présentées dans le rapport concernant la politique en matière d'emploi (rapport 12.044).

Fonds de promotion de l'économie

365547 CSEM (Temps-Fréquence): le contrat relatif à l'intégration de l'Observatoire cantonal au CSEM est arrivé à son terme à fin juin 2012. La problématique est reprise dans le cadre du rapport 12.018 "Financement renouvelable du CSEM pour la période 2012-2015". Pour le département de l'économie, le soutien au CSEM élargera, dès 2013, au fonds de politique régionale, rubrique "365540 Mesures de soutien".

4.6.1.6. Conclusions

La sous-commission tient tout d'abord à remercier le secrétaire général de son appui et de sa disponibilité. Elle en fait de même vis-à-vis des chefs de services et de leurs collaborateurs qu'elle a rencontrés.

Elle observe en résumé que la diminution des charges nettes du département de 11.265.000 francs en chiffre rond par rapport au budget 2012 s'explique pour l'essentiel en trois points:

Tout d'abord, le service de l'économie présente une diminution de charges de 5.236.000 francs dont 3.560.000 francs représentent la diminution drastique de l'alimentation du fonds de l'économie. Une économie supplémentaire de 1 million de francs correspond au transfert de la charge de Tourisme neuchâtelois au SCAV.

Ensuite, les charges des prestations complémentaires AVS/AI sont transférées au DSAS résultant de la mise en application (enfin!) de la LFinEMS.

Enfin, on observe que le service de l'agriculture impute directement au compte de fonctionnement un montant de 3 millions de francs correspondant aux plus-values réalisées par la vente de fermes de l'Etat selon le programme de législation 2009-2013.

4.6.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.6.2.1. Généralités

Evologia

Le chef du département rappelle qu'Evologia, l'ancien site de Cernier constitué par décret du

Grand Conseil d'octobre 1995, poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des professions de la terre et de la nature. Alors que l'actuel directeur d'Evologia Renaud Tripet a fait valoir son droit à la retraite fin 2012, et après avoir mené une étude détaillée sur l'avenir du site, le Conseil d'Etat a décidé que la majeure partie des prestations d'Evologia sera reprise, dès le 1^{er} janvier 2013, par le service de l'agriculture, à l'exception de celles liées au développement économique (promotion, gestion des terrains à vocation économique, etc.) qui seront assurées par le service de l'économie. Cette décision s'inscrit dans le cadre du programme de redressement des finances et de réforme des structures de l'Etat. Par cette mesure, le Conseil d'Etat renforce non seulement Evologia en tant que pôle de développement du secteur primaire, mais également en qualité de pôle de développement des secteurs secondaire et tertiaire. Il laisse par ailleurs aussi la porte ouverte aux discussions avec la future commune de Val-de-Ruz s'agissant de son implication à divers titres. Il permet enfin au service de l'agriculture de poursuivre sa réorganisation entamée, en 2007, suite à la fusion des services de l'économie agricole et de la viticulture.

Dans le cadre de l'étude menée, des contacts ont eu lieu non seulement avec les services métiers concernés de l'administration (service des bâtiments, service des affaires culturelles, etc.), mais également avec Pro Evologia et le Conseil communal de la future commune de Val-de-Ruz. Des discussions ont également eu lieu avec d'autres partenaires potentiels (Goéland, Alfaset, Centre pédagogique de Malvilliers, etc.). Par ailleurs, il a été tenu compte de l'opportunité offerte suite aux départs des chefs tant du service de l'économie que du service de l'agriculture. Un bilan sera fait par le chef du service de l'agriculture au terme de l'exercice 2013.

Le rattachement de la majeure partie des prestations d'Evologia au service de l'agriculture ne remet en question ni l'existence du patrimoine d'Evologia (ancien site de Cernier), ni les buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des professions de la terre et de la nature fixés dans le décret susmentionné. La responsabilité de l'application de ce décret relèvera dorénavant du service de l'agriculture et de son nouveau chef.

Service des migrations

S'agissant de l'ouverture des Pradières, le chef du département rappelle que, le 2 mars 2012, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de mettre à disposition de l'Office fédéral des migrations (ODM) des logements pour héberger des requérants d'asile pour une période temporaire de 6 mois. Une task force "Logements du DDPS destinés à accueillir des requérants d'asile" a été créée. Elle planifie et dirige les opérations de manière centralisée et élabore, en collaboration avec l'ODM, des propositions de solutions. C'est dans ce cadre et afin de désengorger les centres fédéraux que le canton de Neuchâtel, au même titre que les autres gouvernements cantonaux, a été approché. Après analyse, il est apparu que le cantonnement militaire des Pradières, structure appartenant à la Confédération, est celui dont l'affectation répondrait le mieux à l'hébergement temporaire de requérants d'asile. Suite aux discussions qui ont eu lieu avec les représentants de la task force et des communes concernées, une convention a été signée entre les acteurs fédéraux et communaux en vue d'une ouverture des Pradières au début du mois de novembre.

Les centres d'accueil de la Confédération sont actuellement fortement sollicités. En vue de les décharger et d'appuyer les cantons, l'ODM doit pouvoir disposer de centres d'hébergement fédéraux supplémentaires. Suite aux bouleversements survenus en Afrique du Nord, le nombre des demandes d'asile déposées en Suisse n'a fait que progresser. En 2011, pas moins de 20.016 demandes d'asile ont été formées jusqu'à fin novembre. En 2010, la Suisse en avait enregistré 15.567 au total. Dans ce contexte et pour répondre à cette hausse importante, l'ODM et le DDPS ont mis en place conjointement la task force "Logements du DDPS destinés à accueillir des requérants d'asile". Cette collaboration, en accord avec les cantons et le concours des communes concernées, doit permettre d'ouvrir temporairement des cantonnements militaires pour y accueillir des requérants d'asile.

La task force a pris des contacts avec le Conseil d'Etat au printemps dernier. L'analyse effectuée a démontré que le cantonnement militaire des Pradières, situé sur la commune de Boudevilliers et qui peut héberger un maximum de 110 personnes, répondait le mieux à un accueil temporaire des requérants d'asile. Le Conseil d'Etat s'est montré ouvert à cette solution, tout en assortissant son accord à une compensation faite sur la clef de répartition du nombre de requérants attribués par la Confédération dans les centres d'accueil du canton. Il a également souhaité que les exécutifs des deux communes puissent être rapidement informés et que des garanties leur soient données quant à la prise en charge des aspects de sécurité et d'encadrement.

C'est par le biais d'une convention signée entre les communes de Boudevilliers, des Geneveys-sur-Coffrane (sur laquelle se situe la route d'accès pour se rendre aux Pradières) et la Confédération, que les garanties ont été données. L'ODM est responsable d'assurer le bon fonctionnement tout comme l'encadrement des requérants d'asile. Il en supporte l'ensemble des charges. De plus, une agence de sécurité privée placée sous la responsabilité de la Confédération, assurera la sécurité nécessaire 24h/24, dans et aux alentours du cantonnement. La police cantonale neuchâteloise a également été informée du dossier en cas d'intervention.

L'ouverture de nouveaux centres d'hébergement fédéraux favorise une prise en charge rapide et un traitement efficace, par ordre de priorité, des demandes d'asile. Alors qu'actuellement une quinzaine de requérants sont attribués chaque semaine au canton de Neuchâtel, le traitement accéléré des demandes d'asile dans les centres d'enregistrement fédéraux plaide pour une diminution de ce nombre à terme. La compensation faite sur la clef de répartition cantonale en lien avec l'ouverture des Pradières conforte encore le Conseil d'Etat dans le sens d'une baisse du nombre d'attributions de requérants pour le canton de Neuchâtel durant la période d'exploitation du site.

Afin que la Confédération, le canton et les communes puissent répondre en toute transparence aux questions et éventuelles craintes formulées par les habitants en vue de l'ouverture des Pradières au début du mois de novembre, une séance d'information à la population des communes concernées a été prévue. Elle s'est déroulée le 25 septembre à 18h30 à la Croisée à Malvilliers.

Lors de la l'échange qui a suivi cette information, il a été indiqué/précisé à la sous-commission:

- Qu'indépendamment de la problématique de l'hébergement, le canton continue de se battre pour que la Confédération prenne à sa charge le renvoi des cas Dublin; ces cas coûtent chers (notamment en charges de sécurité) et les subventions versées par la Confédération ne couvrent pas les coûts effectifs; la charge nette pour le canton est estimée à 2-3 millions de francs/an;
- Que, même si toutes les charges liées à l'ouverture des Pradières sont supportées par l'ODM, le canton bénéficiera d'une compensation calculée sur la clef de répartition du nombre de requérants attribués par la Confédération aux cantons. Cette compensation pourrait permettre de réduire de 80 à 100 le nombre des requérants attribués au canton durant la période d'ouverture des Pradières. Actuellement, avec quelque 310 personnes hébergées, les trois centres de premier accueil gérés par le canton (Couvét, Fontainemelon et Perreux) sont pleins et 15 nouveaux requérants arrivent chaque semaine. Cette mesure permettra de désengorger les centres. Par contre, l'impact de cette mesure sur les finances du canton est en l'état difficile à estimer compte tenu du fait que, d'un côté, les charges sont dans une large mesure fixes et que, de l'autre, la diminution du nombre de requérants attribués au canton a un impact sur les subventions acquises de la Confédération.
- Que la Suisse compte cinq centres d'enregistrement, dont celui de Vallorbe. Les Pradières deviennent une extension du centre de Vallorbe. Les Pradières accueilleront des requérants d'asile dont la procédure vient d'être ouverte. Dès que la Confédération aura statué sur leur demande, ces requérants seront attribués aux cantons.
- Que les Pradières sont ouvertes, en l'état, pour une période de 6 mois. Il n'est cependant pas exclu que l'ODM sollicite la prolongation de cette ouverture.

Service de la cohésion multiculturelle

Le chef ad intérim du service indique qu'un rapport sera prochainement soumis au Grand Conseil concernant un projet de loi portant modification de la loi sur l'intégration des étrangers dans une perspective de cohésion sociale et multiculturelle. Le but des modifications apportées est un ajustement de la loi à l'évolution des flux migratoires, notamment leur féminisation, et une mise en conformité avec les nouveaux contextes normatifs et institutionnels neuchâtelois et suisse en ce qui concerne la politique nationale d'intégration des étrangers.

Il vise en particulier à permettre au canton de répondre à la Confédération qui demande à chaque canton de vérifier ses bases juridiques pour la mise en place commune, dès 2014, du plan national de promotion de l'intégration des étrangers, sous la forme d'une convention-programme pluriannuelle de quatre ans. La principale nouveauté est la primo information aux nouveaux arrivants; cette primo information doit être donnée dans les 6 à 12 mois qui suivent l'arrivée.

La convention-programme permettra de clarifier les relations entre la Confédération et les cantons. Elle prévoit un financement portant sur trois piliers: information et conseil, formation et travail,

communication et intégration sociale.

Dans la mesure où la convention-programme s'inscrit dans la continuité de la politique actuelle, sa mise en œuvre devrait être sans impact sur les charges nettes du canton. Comme le montre le tableau ci-après (provisoire), la part du canton de Neuchâtel devrait se monter à quelque 30% de l'ensemble des montants engagés, la Confédération prenant à sa charge les quelque 70% restants.

Etrangers (contributions)		Asile et réfugiés (forfaits d'intégration)		Total	
Canton	Confédération			Total	
799'135	799'135	996'972	1'796'107	2'595'242	
30.8%	30.8%	38.4%	69.2%	100.0%	

4.6.2.2. Services visités

La sous-commission a consacré sa séance du 3 mai 2012 à la gestion du service de l'économie. La séance s'est déroulée dans les nouveaux locaux du service, avenue de la gare 2 à Neuchâtel, en présence, pour le département, du chef de département et du secrétaire général et, pour le service, du chef de service, de son adjointe et du chargé de mission. L'ordre du jour comportait les 4 points suivants:

- service de l'économie: présentation et discussion,
- aide au développement économique: projet jet de rapport (présentation et discussion),
- politique régionale: projet de rapport (présentation et discussion),
- tourisme: information.

Service de l'économie: présentation et discussion

Le chef du service a remis à la commission des documents et a présenté son entité.

La **vision** du service en matière de développement économique est de "disposer au niveau cantonal (en évitant une compétition entre régions) d'un tissu économique prospère, à savoir vivant (des entreprises se créent en complément à celles qui existent et en remplacement de celles qui disparaissent) et vivace (résistance aux crises conjoncturelles), à forte composante industrielle, réparti en domaines d'activités stratégiques pérennes, utiles, rentables, écologiques, éthiques et compatibles avec nos caractéristiques (topographie, localisation, surface constructible, accès routiers et ferroviaires) et nos compétences traditionnelles avérées ou potentielles". Pour ce faire, "il convient prioritairement de créer la richesse économique, maintenir et créer des postes de travail, renforcer la compétitivité du tissu économique cantonal, améliorer les conditions-cadres, communiquer pour promouvoir la place économique neuchâteloise et gouverner les partenariats (i.e. des organismes tels que NEODE ou le CSEM)".

La **mission** du service consiste à "favoriser un développement économique durable du canton en élaborant ses politiques économique, touristique et régionale, contribuer de manière significative au rayonnement et à la valorisation des intérêts économiques du canton et apporter un soutien sélectif, incitatif et subsidiaire à tout projet éligible dans le but de maintenir, compléter ou créer des postes de travail diversifiés dans les domaines d'activités stratégiques retenus et en évaluer régulièrement les résultats en découlant". Il est précisé qu'il s'agit d'inciter l'économie privée et non de s'y substituer, que la subvention n'est pas un droit et que dans tous les cas la société privée doit prendre en charge la majorité du coût de son projet.

A cet effet, le service de l'économie a élaboré trois groupes de prestations (développement économique, gestion de projets et management) au sein desquels les prestations elles-mêmes sont détaillées et accompagnées chacune de plusieurs processus et sous-processus avec à chaque fois un responsable désigné au sein du service.

Dans le cadre de la discussion, le principal élément évoqué concerne l'institutionnalisation de la collaboration entre les services. A ce sujet, il est relevé que la collaboration avec le SCAT permet de régler les problématiques liées à l'aménagement du territoire en amont. Pour le chef du service de l'économie, cette collaboration est bonne, même si les modes de fonctionnement sont différents puisque le service de l'économie doit être un facilitateur alors qu'il appartient au SAT de veiller au respect des lois. La "captation" des dossiers en amont, même si tous les dossiers ne passent pas par le service de l'économie, permet globalement à l'Etat de favoriser la collaboration

plutôt que la régulation. C'est dans cette perspective que le Conseil d'Etat, par voie d'arrêté, a instauré un comité de pilotage pour la gestion des pôles de développement dont l'objectif est, précisément, l'institutionnalisation des collaborations transversales. La création d'un guichet unique Entreprises, telle que prévue dans le projet de loi d'appui au développement économique (projet LADE) s'inscrit dans cette même perspective de prise en charge en amont des dossiers, que ceux-ci relèvent du conseil, du soutien ou de l'aide. La mise en place d'un système de gestion des relations clients (GRC) s'inscrit dans ce même souci de création du lien avec les entreprises et le développement de ce lien.

Aide au développement économique: projet jet de rapport (présentation et discussion)

Le chargé de mission a remis à la commission une note de cadrage et a présenté le projet. Il met en particulier en évidence les 7 défis futurs auxquels le canton sera confronté et auxquels la loi vise à répondre:

- Evolution démographique,
- Création de richesses économiques dont l'emploi est une composante majeure,
- Profilage et valorisation du territoire, y compris dans ses composantes urbanistiques et architecturales. Visibilité du canton de Neuchâtel,
- Unicité de la promotion économique (exogène et endogène au sein d'une même structure),
- Fiscalité des personnes morales et des personnes physiques,
- Captation de la richesse produite dans le canton de Neuchâtel, 2^{ème} PIB romand,
- Offre de solutions aux entreprises en amont du processus administratif.

Les solutions proposées sont:

- Marketing territorial: marque, promotion de l'image, agence de prospection interne à l'Etat, collaboration intercantonale et avec la Confédération;
- Appui aux entreprises via une porte d'entrée unique qui gère le maximum de flux entrants et sortants avec les entreprises. De manière complémentaire, institutionnalisation de certaines collaborations (SCCO, SCAT, SEMP, etc.);
- Immobilier: pôles de développement, hôtel d'entreprises, etc.;
- Innovation, transfert de technologies tout au long du cycle de vie de l'entreprise: définition, stratégie, aides directes, mises en relations avec les partenaires;
- Actions de l'Etat sous l'emblème des 3 I: image, innovation, implantation.

Le projet de loi a été mis en consultation à la fin du premier semestre 2012. Le Grand Conseil devrait en être saisi début 2013.

Le chef de service rappelle que l'objectif de la loi sur la promotion de l'économie cantonale de 1978 était la croissance de la population et la création d'emplois car elle intervenait dans la crise économique sans précédent que le canton de Neuchâtel connaissait depuis 1974, avec la perte de plus de 14.000 habitants et de près de 13.500 emplois industriels. La nouvelle loi vise elle, le développement de l'économie avec un horizon temporel de 25 ans autour des axes entreprise, image et prospection. Le moyen essentiel est la collaboration à tous les niveaux, international, national, intercommunal et communal avec toutes les entités, collectivités publiques, milieux économiques intéressés et entreprises, notamment par des partenariats public-privé. Il apparaît à l'évidence que le territoire économique n'est pas le territoire administratif ce qui entraîne l'impérieuse nécessité de collaborer. De plus, la création d'une porte d'entrée unique pour les entreprises devient indispensable sous la forme d'un service de l'administration, en l'occurrence celui de l'économie, destiné à informer, conseiller et appuyer les entreprises au sujet des prestations délivrées par l'Etat. Les aides financières constituent un autre moyen d'action destiné à des projets innovateurs en phase de création, développement ou commercialisation, à des projets économiques liés à la promotion de l'image de la place économique neuchâteloise, à des projets et infrastructures améliorant les conditions-cadres des entreprises, à des projets susceptibles de développer le tissu industriel du canton et finalement, en cas de revers conjoncturel, au maintien d'activités existantes. au chapitre de l'immobilier. L'Etat crée des pôles de développement économiques propres à favoriser des effets d'entraînement au travers de réseaux de compétences en encourageant une réalisation harmonieuse et esthétique du bâti, peut réaliser des opérations immobilières et cas échéant financer l'équipement de terrains ou valoriser des immeubles existants, notamment des friches industrielles ou des terrains industriels

inexploités.

Compte tenu des contraintes liées au redressement des finances, il est aujourd'hui plus important que jamais que les acteurs s'accordent sur la vision, la stratégie et les moyens et que la prévisibilité des actions publiques en la matière soit renforcée. Dans cette perspective, le débat politique est nécessaire.

Politique régionale: projet de rapport (présentation et discussion)

L'adjointe au chef de service a présenté le projet de rapport quadriennal sur la politique régionale qui établit le bilan de la période 2008-2011, a informé sur le programme qui sera mis en œuvre pour la période 2012-2015 et fait l'évaluation des contrats de régions et d'agglomération.. Elle a mis en particulier l'accent sur l'effet multiplicateur de la politique régionale (les aides publiques octroyées étant subsidiaires au financement propre des projets); elle a rappelé que la politique régionale s'articule autour de quatre volets (cantonal, Arc jurassien, Suisse occidentale et transfrontalier) et que pour la période qui s'achève, 88 projets porteurs de développement régional (dont Microcity) ont été soutenus avec un prêt fédéral de quelque 12 millions de francs. Le SECO a donné une appréciation positive de ce bilan, avec une note moyenne de 13,6 points sur 20.

S'agissant de l'équipement des pôles de développement, il est mentionné par un membre de la sous-commission que les montants prévus sont faibles. L'adjointe au chef de service confirme que les moyens sont effectivement limités et que le nombre des projets est plus important que ces moyens. Il est rappelé que, s'agissant des pôles de développement cantonaux, les études ont été faites. S'agissant du pôle du Crêt-du-Loche, la responsabilité du projet est assurée par la ville de La Chaux-de-Fonds; cette dernière pourrait solliciter un soutien de l'Etat. S'agissant des prêts, il est indiqué que les villes de Val-de-Travers et de la Chaux-de-Fonds ont des projets qui pourraient être soutenus. Pour terminer, il est mentionné que la Confédération apprécie la cohérence entre les objectifs cantonaux de la politique régionale et ceux de sa politique économique.

S'agissant des prêts octroyés lors de la première période de programmation, parmi les six projets soutenus, deux sont portés par le canton lui-même: Microcity et Agriplanet. Or, une aide LPR se répartit en deux parts, l'une fédérale, l'autre, au moins égale, cantonale. Dans le cas d'un prêt à un projet porté par l'Etat, cela signifie que l'Etat s'octroie un prêt à lui-même. La part cantonale de ces prêts est remboursée l'année même où elle est octroyée; elle est dès lors sans impact sur les dépenses nettes d'investissement, que ce soit celles du crédit d'engagement LPR ou celles des projets eux-mêmes (Microcity et Agriplanet). A relever que cette problématique n'avait pas été identifiée lors de la création du fond de politique régionale en novembre 2007 ni lors de la demande de crédit d'engagement des 14 millions de francs pour la période 2008-2011; par contre, il en a été tenu compte dans le cadre de l'analyse pour la période 2012-2015.

Enfin, le service est attentif aux annonces de création de centaines d'emplois dans le secteur horloger et s'emploie à trouver des moyens de fournir et, cas échéant, aider à former les employés nécessaires, les inciter à prendre domicile dans le canton avec, par exemple, un accueil scolaire adéquat. Pour disposer d'un maximum de chances dans ces domaines, il est indispensable entre autres que l'image que véhicule le canton soit positive.

Tourisme: information

Le chargé de mission a présenté les grandes lignes de la réforme en cours. Il met en particulier l'accent sur les efforts faits pour désenchevêtrer les prestations et le financement du tourisme:

- *Promotion*: elle sera assurée par Jura Trois Lacs (J3L), structure de collaboration intercantonale, mise en place dans le cadre de la première période de programmation de la nouvelle politique régionale. Pour cette prestation, J3L bénéficiera d'une subvention cantonale qui a déjà été portée au budget 2012 pour un montant de 720.000 francs;
- *Accueil*: il sera assuré par Tourisme neuchâteloise (TN). Pour cette prestation, TN bénéficiera du produit de la taxe communale prélevée; le principe de taxe et son montant seront précisés dans la loi sur le tourisme. Le système actuel sera reconduit.
- *Développement de l'offre*: il sera assuré par TN qui bénéficiera, pour cette prestation, d'une part, au produit des patentes; le principe des patentes et son affectation seront précisés dans la loi sur les établissements publics également en révision.
- *Confort de l'hôte*: TN devient responsable du confort de l'hôte. Il bénéficiera, pour cette prestation, du produit de la taxe de séjour qu'il reversera pour partie aux associations de développement. Actuellement, le produit de la taxe de séjour bénéficie à 14 structures régionales, le solde revient à TN. Le principe de la taxe de séjour et son affectation seront précisés dans la loi sur les établissements publics également en révision. Les montants restent

inchangés. Seul leur mode de répartition change puisque ce serait désormais l'office du tourisme qui se charge de mettre en œuvre le confort des hôtes en collaboration avec les associations de développement.

Le projet de loi a été mis en consultation à la fin du premier semestre 2012. Le Grand Conseil devrait en être saisi début 2013, en même temps que le projet de loi sur les établissements publics.

4.6.2.3. Conclusions

La visite prévue de la caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) n'a pas pu s'effectuer pour des questions de calendrier et se fera avant la fin de la législature avec rapport intégré aux comptes 2012.

4.6.3. Discussion générale

Analyse du processus des naturalisations: à un commissaire qui s'interroge sur les délais de ces démarches, le chef du département précise tout d'abord *qu'il s'agit d'une procédure transversale entre le service de la justice et le service de la cohésion multiculturelle (COSM). Si le COSM a pu avoir des délais trop longs, son chef a depuis fait diligence pour assumer ces tâches de façon plus efficace. A ce jour la situation semble rétablie et une évaluation sera faite courant 2013 dans le cadre de l'analyse des tâches qui seront confiées au successeur de chef actuel qui part en retraite.*

En ce qui concerne le service de l'emploi, le chef du département précise que *les problèmes qui ont surgi relèvent principalement du domaine des relations humaines, de maladroites de communication, quelques fois de craintes devant le changement et concernent essentiellement la direction générale de ce service, à savoir cinq personnes sur les 130 au total. Il a donc rencontré les personnes concernées, y compris les chefs d'offices et la situation est aujourd'hui rétablie, au vu des témoignages positifs enregistrés depuis lors.*

Le fonds pour l'intégration professionnelle ne présentera en réalité pas un résultat négatif au 31 décembre 2013. En effet, en 2012, en lieu et place du prélèvement budgétisé, une alimentation d'un montant de plus d'un million de francs interviendra au bouclage des comptes, ce qui amènera la fortune de ce fonds au montant de 1.939.000 francs au 31 décembre 2012. Ainsi, le prélèvement budgétisé pour 2013 de 752.500 francs n'asséchera pas ce fonds. Enfin, cette alimentation du fonds est incluse dans le dernier résultat prévisionnel de 10,4 millions de francs d'excédent de revenus pour 2012.

4.7. Département de l'éducation, de la culture et des sports

4.7.1. Rapport de la sous-commission sur le budget

4.7.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion et des finances du département de l'éducation, de la culture et des sports s'est réunie le jeudi 27 septembre 2012 à 7h15, au Château de Neuchâtel. Le conseiller d'Etat, Philippe Gnaegi, était accompagné du secrétaire général et du responsable financier, les chefs de service se tenant à disposition pour répondre sur appel aux questions posant problème.

Le dossier explicatif concernant le budget 2013 du DECS s'avère pertinent quant à l'explication de la méthode utilisée pour déterminer une politique faite non pas seulement d'économies mais aussi d'investissements.

Le conseiller d'Etat et les commissaires s'associent pour remercier de leur travail le secrétaire général et le responsable financier.

La procédure budgétaire et l'analyse des résultats réalisés par le DECS est à rappeler:

Procédure budgétaire

Généralités

Pour mémoire, le Conseil d'Etat a pour ce faire fixé des taux de progression par secteur d'activité sur

la base du budget 2012. Ces taux de progression ressortent du rapport 11.001.

Pour la procédure d'élaboration du budget 2013, le Conseil d'Etat a opté pour une approche basée sur une quasi-stabilité des charges par rapport au budget 2012. C'est ainsi que pour le DECS les conditions cadres et les progressions de charges ont été les suivantes:

Charges de personnel	1,0%
Enseignement et formation	0,6%
Culture et loisirs	0,5%

Plafonnement des biens, services et marchandises (groupe 31) à hauteur du budget 2012.

Plafonnement des subventions accordées (groupe 36) à hauteur du budget 2012.

Par application des impératifs ci-dessus, chaque département ainsi que les Autorités et l'Université se sont ainsi vus attribuer une "enveloppe budgétaire" en 2013 basée sur les objectifs définis par secteur d'activité et groupe de charges.

Conjointement à la procédure budgétaire, un renoncement à tout nouveau projet non intégralement financé ainsi qu'à toute nouvelle charge non imposée ou totalement compensée a été observé par le département pour permettre de contribuer durablement au rétablissement des finances cantonales de même qu'à l'obtention des objectifs définis.

Procédure DECS

Le DECS a calculé la cible budgétaire à atteindre pour le budget 2013 en appliquant les taux de progression figurant dans les directives du Conseil d'Etat datées du 26 mars 2012 à chaque ligne de son budget 2012. Il en est ressorti un résultat total à atteindre de 411.076.000 francs dont un montant de 46.278.000 francs lié à l'enveloppe de l'Université.

Chaque service du DECS a donc travaillé sur cette cible sachant qu'elle était inférieure de 11.058.000 francs (inclus UniNE) à la version initiale du budget de fonctionnement en début de processus et a dû apporter des mesures d'économie pour atteindre les objectifs ambitieux demandé

Version 2013 DECS initiale (sans UniNE) 374.474.000 francs

Cible "Conseil d'Etat" (sans UniNE) 364.798.000 francs

Ecart **9.676.000 francs**

Analyse des résultats (sans l'Université)

Enveloppe

Malgré les nombreux changements touchant l'école obligatoire (effets pleins de la mise en place d'HarmoS), le secondaire II ou les formations tertiaires, tous les services du DECS ont fait d'énormes efforts pour se rapprocher le plus possible de la cible financière prévue. En plus des nombreuses mesures pérennes déjà prises et mises en place précédemment par le département, de nouvelles économies ont dues être trouvées.

La cible budgétaire a été atteinte et même dépassée par les services du DECS lors de l'élaboration du budget mais ce dernier a été péjoré en fin de processus principalement par la décision, courant août 2012, du conseil d'administration de Prevoynance.ne d'augmenter les cotisations des employeurs de 1% supplémentaire dès 2013.

Charges et revenus

Par rapport au budget 2012, les charges brutes du département progressent de 1.401.000 francs, soit de 0,3% (3,2% entre le budget 2011 et 2012). Comparativement, la progression moyenne des charges de l'Etat est de 0,9 %.

Les revenus bruts baissent de 3.440.000 francs, principalement en raison de l'élimination au budget de la subvention pour les organisations sportives (-2.050.000 francs) dont le financement est assuré par la Loterie romande (cf. poste 46 ci-dessous).

Au final, les charges nettes augmentent donc de 4.841.000 francs de 1,3% entre 2012 et 2013 (2,5% entre 2011 et 2012), pour se monter à 366.599.000 francs. Les principales explications de ces variations sont exposées ci-après.

4.7.1.2. *Groupes de dépenses*

Charges de personnel

L'augmentation des charges entre le budget 2012 et 2013 s'explique principalement par l'application de la décision du conseil d'administration de Prevoyance.ne d'augmenter les cotisations des employeurs de 1% dès 2013.

Au niveau des effectifs de son personnel administratif et technique, le DECS diminue de 22,40 EPT; 21 EPT tiennent à un reclassement budgétaire et 1,40 EPT à une diminution effective.

Le poste 319695 *Mesures contre la violence* qui est passé de 2.800 francs en 2011 à un montant budgété de 25.000 francs en 2013 suscite un débat. Faut-il que les élèves violents soient sortis de l'école? La police de proximité est-elle bénéfique ou au contraire sa présence crée-t-elle l'accoutumance et les élèves ne réagissent-ils plus à son intervention? Le département continue à étudier ce problème.

Service de l'enseignement obligatoire

La phase d'installation des nouvelles structures liées à HarmoS se poursuit normalement. Les cercles scolaires sont en place et des conférences régulières permettent de régler les problèmes spécifiques à une nouvelle organisation. Les directions jouissent d'une réelle autonomie.

Il est à relever que l'enseignement spécialisé est un domaine sensible et que la non-exclusion d'élèves handicapés dans le cursus normal doit être réalisée avec diplomatie et esprit critique. Quant à l'orthophonie, en février dernier un moratoire de deux ans a été mis en place par l'Etat afin d'étudier la maîtrise des coûts: aucun remboursement n'est accordé aux nouveaux orthophonistes s'installant dans le canton durant cette période, période durant laquelle les prestations actuelles restent valables. L'objectif étant bien sûr d'instaurer un nouveau système.

Une antenne de psychomotricité sera créée sur le Littoral-Est. L'Etat souhaite à terme ne plus faire appel à des indépendants et cela avec l'accord du personnel actuel qui poursuivra ses activités jusqu'à la retraite.

Service des formations post-obligatoires

Notons la hausse réjouissante de 10% du nombre d'apprenants entrant en 1^{ère} année au CPMB (298); la stabilité de l'effectif des apprenants de 1^{ère} de la rentrée en 2012 (2349; 2397 en 2011); la nouvelle progression de l'offre de places d'apprentissage (+21 par rapport à 2011); les élèves de 11^{ème} année n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage feront l'objet d'un suivi particulier.

L'enseignement dual suscite une baisse du nombre de classes au lycée Jean-Piaget, ce qui a pour conséquence une réduction du poste "Traitement du personnel enseignant".

Il est à relever que le DECS travaille à la mise en place de synergies administratives entre les lycées et les centres professionnels. Les travaux de rénovation du CPMB ont débuté. Un montant de 5 millions de francs a déjà été engagé. Des travaux doivent aussi être réalisés au CPLN (la discussion portant encore sur le traitement à octroyer à la Halle C) et au CIFOM.

Formations HES

Les hautes écoles donnent satisfaction. La formation hors canton est élevée. Il est indispensable de faire valoir les spécificités neuchâteloises afin de stabiliser le flux étudiant.

En ce qui concerne la HE-Arc, la rentrée académique 2012 dénote une croissance marquée des effectifs, avec 1443 étudiants inscrits en formation de base (bachelor et master) contre 1304 en 2011.

En formation post-grade (CAS, DAS, MAS), le nombre de nouveaux inscrits est de près de 1000 nouveaux étudiants (en 2011: 670), principalement dans les domaines Gestion et Santé.

Au niveau institutionnel, il faut signaler que les parlements des trois cantons concernés (BE-JU-NE) seront prochainement saisis d'un projet de nouvelles conventions HE-Arc et HES-SO. Le rapport 12.036 du 25 juin 2012 "HES-SO et HE-Arc", qui devrait être soumis au Grand Conseil neuchâtelois en octobre 2012, expose de manière détaillée les implications, notamment financières, de ces nouveaux accords intercantonaux pour le canton de Neuchâtel.

Université

Quelque 1000 nouveaux étudiants sont attendus à l'Université pour la rentrée académique 2012-2013 ce qui devrait porter à plus de 4500 l'effectif total.

Cette année, de nouvelles filières ont été mises sur pied ce qui reflète une volonté de collaboration interdisciplinaire et interuniversitaire. Par ailleurs, un nouveau service est désormais à la disposition des étudiants: le Centre de carrière qui les aidera à s'insérer dans le monde professionnel.

Confirmant la tendance dégagée ces dernières années, on remarque la vocation d'université de proximité de l'Université de Neuchâtel au niveau du bachelor avec une forte représentation de l'Arc jurassien (78%). De leur côté, les masters attirent toujours plus d'étudiants en provenance d'autres universités suisses (33%) et étrangères (22%), démontrant ainsi l'attractivité de nos cursus.

Si l'Etat maintient ses subventions au niveau de celles de 2013, l'Université connaîtra des difficultés financières liées à l'augmentation des charges du personnel, notamment dans le cadre de Prevoyance.ne.

Cité universitaire

Il est à rappeler que l'Etat ne vendra pas la Cité à Al'fen SA.

Service des affaires culturelles

Il est à relever que l'office du patrimoine et de l'archéologie regroupe désormais les anciens "Office de la protection des monuments et des sites" et "Office et musée d'archéologie".

Le Fonds "Encouragement culture et art" devra être repourvu dans les meilleurs délais afin de maintenir un minimum de subventions.

Notons encore que le département a réglementé des engagements dans le domaine de l'archéologie liés aux fouilles de l'A5.

Service des sports

Il a été jugé opportun de sortir des comptes de l'Etat le fonds des sports au 31 août 2012.

4.7.1.3. Investissements

Procédure d'établissement du budget des investissements

Le montant des investissements nets émerge à 62.900.000 francs. Le degré d'autofinancement se monte ainsi exactement à 70% et la limite du frein à l'endettement est, par conséquent, respectée.

Le Conseil d'Etat a validé et pris un arrêté réglant la création et le fonctionnement de la commission des investissements de l'administration (CInA). Cette commission constitue un organe d'exécution de la politique du Conseil d'Etat en matière d'investissement. Elle est notamment chargée d'appliquer les instructions en matière de procédure budgétaire et de priorisation des investissements. Pour ce faire, des critères de priorisation sécuritaires, financiers, juridiques et politiques ont été définis à l'attention des départements, tant pour les projets en cours que ceux à solliciter.

La CInA a examiné les dossiers de demande d'investissements et a établi une liste consolidée à l'attention du Conseil d'Etat. Sur cette base, le Conseil d'Etat a procédé à l'arbitrage politique nécessaire afin de déterminer et atteindre le montant de l'enveloppe nette précitée.

Synthèse des investissements pour le DECS

Les principaux projets retenus suite à cette priorisation sont les suivants:

- Une tranche avoisinant 18.400.000 francs pour le bâtiment de la microtechnique (Microcity);
- Une tranche de 1.800.000 francs conformément au rapport 12.018 du 4 juillet 2012 "Financement renouvelable du CSEM pour la période 2012-2015";
- Un montant d'étude de 650.000 francs pour l'assainissement du CPLN est prévu ainsi que la première tranche liée aux travaux conformément au rapport 12.038 du 4 juillet 2012 "CPLN – Assainissement des bâtiments";
- Une enveloppe de 1 million de francs pour terminer le transfert des filières du CPLN au CIFOM (Le Locle);
- Un montant de près de 100.000 francs est maintenu pour la poursuite de la restauration de la Collégiale;
- Un montant de 50.000 francs est conservé pour la mise en œuvre du projet de loi sur

l'archivage (LArch) selon le rapport 10.050 du 30 août 2010 "Archivage", adopté le 22 février 2011 par le Grand Conseil;

4.7.1.4. Fonds

Le Fonds "Formation et intégration des jeunes" devra être examiné dans les meilleurs délais. Le Grand Conseil ne s'est prononcé que pour un financement d'un million de francs en 2013. Le fonds sera vide en 2014 et il s'agira, si le Grand Conseil entend soutenir la formation et l'intégration des jeunes, de le réalimenter.

4.7.1.5. Conclusions

Les commentaires accompagnant le budget 2013 permettent de répondre à l'essentiel des questions comptables. Quant à la lecture politique, elle relève souvent des compétences des lecteurs du budget!

4.7.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.7.2.1. Généralités

Le DECS fait une nouvelle fois figure de bon élève dans la gestion et les prévisions financières.

4.7.2.2. Services visités

En date du 27 avril 2012, la sous-commission financière a visité à la Chaux-de-Fonds le centre d'insertion en formation professionnelle des jeunes en difficultés et le lycée Blaise-Cendrars.

Depuis sa mise en route, le centre a traité 272 dossiers. Sur les 122 dossiers clos, 14 jeunes ont obtenu un CFC, 13 sont en formation autonome et 13 autres sont sortis de l'aide sociale, soit un taux de réussite de 62%. Il ressort de cet entretien que ce processus d'insertion doit être des plus flexibles, dans la mesure où il doit constamment être réajusté en fonction de l'évolution du jeune. La sous-commission plaidera pour un financement futur de ce centre.

Le lycée Blaise-Cendrars reçoit entre 600 et 650 élèves. La qualité de l'enseignement de cette institution n'est plus à défendre, de même que son intégration dans la vie culturelle et sociale de la région. Cependant la diminution du nombre d'enseignants a créé un certain traumatisme dans la mesure où des heures de cours ont été supprimées, où le nombre d'élèves a augmenté dans les classes, où des leçons dédoublées ont disparu. Les projets d'insertion d'étudiants polyhandicapés ne vont pas sans poser des problèmes d'efficacité quant à l'enseignement et suscitent une discussion nourrie sur le thème du social et de l'éducation.

La direction attire l'attention de la sous-commission sur la nécessité d'entreprendre des travaux d'étanchéité du bâtiment qui devraient urgemment être mis en route. Les terrains de sport extérieurs sont à refaire. Les limites en électricité risquent de perturber le réseau informatique. Enfin, l'aula est inaccessible aux handicapés.

Le personnel enseignant et administratif est inquiet de son statut. Ses effectifs diminuent régulièrement et le problème de la centralisation administrative des lycées les interrogent. Face aux problèmes existentiels des étudiants, l'appui psychopédagogique est insuffisant vu le manque de médiateurs.

4.7.2.3. Conclusions

La complexité de la société actuelle, de l'enseignement et de l'éducation nécessite de nouvelles qualités et de nouvelles compétences pour l'ensemble du personnel agissant dans ces domaines. Les niveaux de formation, d'encadrement et de recherche ne pourront être maintenus qu'avec de nouveaux investissements financiers.

4.7.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière

CAPPES, augmentation du disponible budgétaire en faveur des mesures contre la violence (rubrique budgétaire 319695)

- 1) *La mise en place de la formation générale (dans le cadre du PER) nécessite un accompagnement des projets d'établissement qui contribueront à la prévention de la violence. Le plan d'action à cet égard a été approuvé et le CAPPES doit pouvoir assurer le suivi en 2013 et 2014 dans le domaine du « vivre ensemble » et de la « santé à l'école ».*
- 2) *Une prévention des situations problématiques (situations malheureusement relayées ces derniers temps par la presse) doit pouvoir être développée, notamment en réactivant les mesures de prévention de la violence (réduites pour raisons budgétaires) et en réalisant les projets prévus au niveau de la gestion de classe et de la médiation de conflits (projets placés en attente depuis 2007 pour les mêmes raisons budgétaires).*

HEM, réciprocité générale d'accueil des élèves suisses dans les hautes écoles françaises de musique

La France compte deux conservatoires qui dispensent un enseignement professionnel de la musique, soit le conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris ainsi que celui de Lyon. L'admission des élèves se fait, étant donné la limitation de l'offre, comme au sein de la Haute école de musique de Genève, par concours ouvert aux candidats français et étrangers.

Les conservatoires français ont introduit une limite d'âge (la limite d'âge est de 30 ans pour la licence et le master au début de la formation). Une telle limite n'existe pas au niveau de la Haute école de musique de Genève.

En France, les taxes d'études sont identiques pour les étudiants étrangers et les étudiants français (comme à la Haute école de musique de Genève).

En France toujours, les élèves ressortissants d'états non francophones, admis en 1er ou 2e cycle supérieur ainsi que les candidats à l'entrée en cycle de Doctorat doivent présenter au conservatoire un certificat attestant d'un niveau en langue française au moins égal au niveau A2 en Bachelor, B1 en Master et C1 en doctorat. La Haute école de musique de Genève exige pour sa part des connaissances suffisantes (en cas de déficience, les étudiants non francophones doivent suivre des cours dans le cadre de leur cursus).

Les études s'organisent dans les deux conservatoires français selon le système de Bologne (licence-master-doctorat en France) avec un 1er cycle de 3 ans maximum (il s'agit de la Licence qui correspond en Suisse au Bachelor), un 2e cycle de 2 ans (master en Suisse et en France) et un 3e cycle doctoral de 3 ans.

En conclusion, la procédure d'admission, de la Haute école de musique de Genève et des deux conservatoires français, se base essentiellement sur les qualités intrinsèques des candidats quelle que soit leur nationalité. On peut constater deux différences qui concernent la limite d'âge et la question du niveau de langue (éliminatoire à l'admission dans le cas français si le niveau n'est pas formellement prouvé).

On peut également préciser que dans le domaine de la musique, le choix des étudiants est très particulier puisque celui-ci est directement lié à la personne qui occupe la fonction de professeur dans le domaine considéré (choix ad personam; l'étudiant veut faire ses études avec tel ou tel professeur). Il faut encore dire que la Haute école de musique de Genève est considérée comme le 3e conservatoire de France, ce qui renforce son attractivité.

SFPO – Situation du fonds pour la formation et l'intégration des jeunes :

L'équipe de travail ainsi que les divers mandats de prestations externes permettant de faire tourner tout le système d'insertion des moins de trente ans coûte environ 1'000'000.- par années. Dans ce montant, est compris exactement ce qui avait été annoncé dans le rapport 10.030. Ce montant de 1'000'000.- devrait permettre une économie potentielle du même ordre sur les charges sociales liées au DSAS et donc non visibles dans les charges/économies du DECS.

Cette économie potentielle s'est calculée sur plusieurs profils:

Les jeunes qui ne sont pas encore à l'aide sociale, mais qui n'ont aucune solution professionnelle et qui risquent potentiellement de frapper à la porte de l'aide sociale très prochainement.

Les jeunes qui sont déjà à l'aide sociale et qui sans aucune soutien n'auraient pas la possibilité de se réinsérer.

Jeune toujours à l'aide sociale même s'il entame une formation professionnelle (la situation du jeune force l'aide sociale à intervenir même durant sa formation = pas de parents pour le soutien de l'entretien du jeune)

Jeune sortant de l'aide sociale dès le début de sa formation

Les jeunes ayant un profile mixte qui ont un parcours entrecoupé de passages à l'aide sociale.

Le concept s'est basé sur des économies potentielles qui sont difficilement vérifiables étant donné que nous ne pouvons pas vraiment savoir quel aurait été le parcours de ces jeunes sans notre intervention. Bien que nous sommes conscients de cela, nous avons tout de même regardé avec différents guichets sociaux régionaux pour connaître le coût des jeunes qui nous ont été annoncés. Pour la plupart nous atteignons les CHF 24'270.- par ans (certains autres coûtant bien plus lorsqu'ils sont placés en foyer ou lorsqu'ils ont une famille à charge. Ce qui est le cas pour beaucoup de nos jeunes.). Selon les projections, il a été défini que sans aucun soutien les jeunes de moins de trente ans reste en moyenne 18 mois à l'aide sociale. Donc un coût de 36'405.- .

Sachant que le case management a réinséré 74 jeunes entre le 1er janvier 2011 et le 30 juin 2012, nous pouvons estimer une économie des charges sociales d'environ 2'693'600.-.

Comme prévu dans le rapport 10.030, les EPT 2013 sont identiques aux EPT 2012. 1 responsable, 2 coaches, 0.5 collaborateur administratif, 0.5 démarcheur, 0.5 coordinateur.

5. PROPOSITIONS ET AMENDEMENTS

5.1. Propositions

Les amendements ci-dessous ont été traités par la commission. En fin du présent rapport figure le projet de loi de la commission portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil et le projet de loi de la commission portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal). Un tableau récapitulatif des amendements acceptés par la commission est annexé au présent rapport (*Annexe 1*), ainsi que le compte administratif (*Annexe 2*) et les valeurs limites selon frein à l'endettement (*Annexe 3*) tenant compte des amendements acceptés.

5.2. Amendements

5.2.1. Amendements acceptés (compte de fonctionnement)

Secrétariat général		
Compte 431201	suppression de la correction de l'enveloppe (solde 0 franc), diminution de recettes	-550.000 francs
Secrétariat général		
Compte 319700	frais et dépens sur recours TF, diminution (solde 50.000 francs) diminution de charges	+100.000 francs
Tribunal cantonal		
Compte 307100	Prestations retraités à la charge de l'Etat (solde 300.000 francs) diminution charges	+200.000 francs
Tribunaux d'instance		
Compte 431000	Emoluments administratifs (solde 2.050.000 francs) augmentation recettes	+50.000 francs

Par 14 voix contre 1, la commission a accepté ces amendements.

Pour les autres amendements, se référer au tableau du service financier (*Annexe 1*)

5.2.2. Amendements refusés

DGT

Service entretien et exploitation des bâtiments

Rubrique 424000 "Plus-values cessions d'immobilisations" -5.400.000 francs

Par 9 voix contre 3 et 3 abstentions, la commission a refusé cet amendement.

DJSF

Constitution d'une provision pour Prévoyance.ne +50.000.000 francs

Par 12 voix contre 2 et 1 abstention, la commission a refusé cet amendement.

Autorités

Grand Conseil

Rubrique 300110 "Jetons de présence" -307.500 francs

Par 8 voix contre 5, la commission a refusé cet amendement.

DSAS

Médecins du monde (programme réseau migration) +50.000 francs

Par 7 voix contre 6, la commission a refusé cet amendement.

5.2.3. Amendements à égalité de voix

DECS

Programme CSP +46.000 francs

Par 5 voix contre 5 et 2 abstentions, la commission n'a pu se départager.

6. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL

6.1. Position des groupes

Position du groupe libéral-radical

En préambule, le groupe libéral-radical tient à remercier le Conseil d'Etat, les différents services et personnes qui sont intervenus dans l'élaboration de ce budget. Il souligne également l'esprit constructif qui permet de présenter aujourd'hui au Grand Conseil, à défaut d'un bon budget, un budget acceptable. En effet, personne n'a ménagé ses efforts afin de donner une chance à ce canton de disposer d'un budget pour l'année prochaine.

Au terme des travaux de la commission, les commissaires libéraux-radicaux prennent la position ci-après.

Si les années précédentes, nous parlions volontiers de budgets de transition, cette fois nous sommes en présence d'un budget de tradition de fin de législature.

Oui, malheureusement, les budgets se suivent et se ressemblent. A l'instar de ceux de 2011 et 2012, le budget 2013, tel qu'initialement proposé par le gouvernement et bien que respectant les mécanismes de frein aux dépenses, ne répond toujours pas à l'attente du groupe LR, qui souhaite atteindre un équilibre financier durable et sans artifice. Il y a plus grave: pour rester dans les limites du frein aux dépenses et conserver tout de même un certain volume d'investissements, ce projet de budget

- souffrait de fortes sous-évaluations de charges dans le domaine de l'aide sociale,
- prélevait d'importants montants dans les réserves et fonds,
- présentait une évaluation des recettes fiscales supérieures aux chiffres du service des contributions,
- appliquait de manière "pas trop fair-play" l'indexation négative des salaires de la fonction publique,

- demandait à nouveau une énième contribution de solidarité aux communes, sans avertissement préalable.

Notre canton souffre toujours d'un déficit structurel grave qui nous empêche de pouvoir affronter avec sérénité les prochaines années qui s'annoncent économiquement compliquées.

Les retards toujours plus grands pris dans la mise en place de nouvelles structures de direction (comptabilité analytique) et de contrôle dans la gouvernance d'entités subventionnées, retards déjà signalés à plusieurs reprises ces dernières années, ne permettent pas une maîtrise des coûts et une optimisation des prestations.

Les investissements, dont près du tiers sont consacrés aux amortissements de la construction de Microcity, ne suffisent plus à conserver une valeur suffisante à notre patrimoine, ni de développer de projets porteurs et ce malgré tous les artifices ou astuces destinés à contenir le budget dans le cadre des mécanismes financiers.

Tous ces paramètres nous font dire que nous sommes encore loin de la guérison et que ce budget, en lieu et place d'investir pour la création de richesses, ne fait qu'accroître la dépendance de la population neuchâteloise aux prestations sociales et aux subventions. Alors que nous pensons qu'il faudrait développer l'emploi et l'économie, nous nous voyons obligés de renforcer l'aide matérielle et l'aide au chômage.

Pour toutes ces raisons, les commissaires libéraux-radicaux ne pouvaient pas entrer en matière sur ce budget 2013 et ont longuement hésité à le retourner au gouvernement.

Cependant, après une analyse rigoureuse, il en est ressorti que le canton avait beaucoup plus à perdre qu'à gagner en ne se dotant pas d'un budget, même si ce traitement de choc aurait pu s'avérer salutaire au départ. Si bien que les membres libéraux-radicaux de la commission ont préféré œuvrer à la recherche de solutions plus à même d'affronter la réalité plutôt que de fuir leurs responsabilités.

Dans le cadre de ce budget 2013, plusieurs propositions de corrections et d'optimisation ont été faites et acceptées par l'ensemble des commissaires.

A noter que les commissaires libéraux-radicaux ont toujours privilégié la recherche d'économies et la diminution des charges par rapport à l'augmentation habituelle pour ne pas dire systématique des coûts des prestations, augmentation qui nécessite toujours de devoir trouver davantage de ressources. Ces mêmes commissaires ont dès lors assez vite compris qu'il ne serait pas possible de présenter un budget 2013 crédible sans devoir à nouveau faire participer la fonction publique et les communes, car cette fois, la marge de manœuvre laissée par le gouvernement au parlement était... négative!

Lors des deux derniers budgets, nous (les commissaires libéraux-radicaux) avons clairement exprimé notre volonté de ne plus nous contenter de rapports, d'expertises, d'audits, de planifications ou de promesses, persuadés que nous n'avions toujours pas mis en place les structures qui permettraient à notre canton de sortir de son impasse financière et de dégager les moyens nécessaires afin d'offrir à la population neuchâteloise des prestations de qualité à des coûts abordables. Maintenant, nous pensons que le temps des études a assez duré: il faut agir, choisir et décider.

L'année 2013 s'annonce difficile et les commissaires libéraux-radicaux s'inquiètent sur la capacité du canton à pouvoir relever la tête. Si l'année dernière notre sentiment était partagé entre l'inquiétude, l'espoir et la volonté, eh (!) bien cette année nous ne sommes pas loin de penser que seule l'inquiétude demeure.

En conclusion, si nous invitons le Conseil d'Etat à accélérer et intensifier ses efforts dans la mise en place des réformes des institutions et à les rendre concrètes le plus rapidement possible, cette invitation s'adresse également à la majorité politique du Grand Conseil afin qu'elle prenne, elle aussi, ses responsabilités dans l'assainissement des finances cantonales pour accompagner le gouvernement dans les importantes et vraies réformes que la population neuchâteloise attend.

Nous souhaitons ainsi que le Grand Conseil

- soutienne le budget 2013 amendé par la CGF et le Conseil d'Etat,
- refuse tout autre amendement qui n'induirait pas une économie ou une meilleure efficacité.

Position du parti socialiste

Le budget 2013 dans sa version initiale n'a pas convaincu le groupe socialiste pour plusieurs raisons. Premièrement, ce budget, soi-disant le meilleur depuis les années 90, renouait avec les

vieux démons de la sous-estimation volontaire de certaines charges dont on sait qu'elles seront plus élevées. Le meilleur exemple est celui des charges matérielles d'aide sociale: en sous-estimant de plus de dix millions de francs des charges qui, nous l'espérons, ne continueront pas d'augmenter exponentiellement, le Conseil d'Etat a décidé de se mettre des œillères, ce que nous qualifions d'irresponsable.

Deuxièmement, les reports de charges sur les communes ont été prorogés alors que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat avaient affirmé qu'il s'agissait en 2012 de la dernière contribution de solidarité, la répartition globale de certaines charges devant être reprise par la commission désenchevêtrement.

Finalement, le report complet de l'IPC négative sur la fonction publique nous révolte dans la mesure où, lorsque cette IPC était positive, l'Etat a toujours bricolé des arrangements. On ne saurait ne jamais tenir compte de l'inflation lorsqu'elle pèse le budget, et l'accepter complètement lorsqu'elle l'avantage.

Les travaux de la CGF ont permis de corriger la plupart de ces erreurs politiques graves. Pour autant, le groupe socialiste ne considère pas que le projet proposé est maintenant bon: il est un peu moins mauvais: l'aide sociale est correctement estimée, le report de charges limité dans son importance et dans le temps, les salaires sortent du système de retenue obligatoire. Enfin, il a paru particulièrement important à notre groupe que, dans ces efforts partagés, le Grand Conseil réduise aussi un peu son budget pour montrer cette symétrie des sacrifices.

Position du groupe PopVertsSol

Le budget 2013 a été présenté par le Conseil d'Etat comme l'un des meilleurs de ces 20 dernières années.

Les débats au sein de la CGF ont toutefois permis de constater que les prévisions étaient trop optimistes, ce que notre groupe regrette.

En effet, le transfert pur et simple des chiffres retenus au budget 2012 sur celui de 2013 ne nous semble pas résister à une analyse de la situation actuelle.

Nous en voulons pour preuve le montant prévu au titre de l'aide matérielle. Le constat est que la situation s'est encore dégradée en 2012 avec pour conséquence la demande d'un crédit supplémentaire urgent.

Il est difficile dans ce cas de parler d'économie à terme puisque l'aide matérielle dépend d'une loi et de règlements précis qui doivent être appliqués pour soutenir les plus démunis de notre canton.

Au mieux, nous pourrions espérer une stabilisation de la situation.

De même, le report de charges sur les communes était prévu sur une année. Cela a toutefois été décidé dans la perspective d'aboutir à une solution avec la 3^{ème} étape du désenchevêtrement entre canton et communes. Ce qui n'a pas encore abouti.

Nous pensons toutefois que la question ayant trait à la part de l'aide sociale, pour ce qui concerne les primes LAMAL, peut déjà être prise en considération.

La commission propose de le faire par étape, soit 50% en 2013 et 100% en 2014, ce à quoi nous pouvons adhérer.

A l'instar de cette proposition, une série d'amendements soutenus par notre groupe permettra de garder l'équilibre entre fonctionnement et investissements.

Nous pensons qu'il est important d'avoir un budget pour l'année 2013 tout en tenant compte de la réalité du moment.

Position du groupe UDC

En préambule, les commissaires UDC déplorent que les travaux de la commission ne soient pas finalisés au moment où ceux-ci doivent se prononcer et donner leur position sur ce budget. En effet, la commission financière siègera encore le matin du 4 décembre 2012 pour finaliser l'analyse de certains départements. Cette façon de travailler n'est pas acceptable. En aucune façon la commission de gestion et finances est responsable de cet état de fait, car elle a dû revoir de fonds en comble le budget initial présenté par le gouvernement.

Selon les déclarations du Conseil d'Etat, son budget initial qui présentait un excédent de charges de 13,4 millions de francs et des investissements nets de 62,9 millions de francs était le meilleur budget depuis 1990. Il était par conséquent satisfait de respecter les limites du frein, puisque le

degré de couverture des revenus déterminants s'établissait à 0,7% contre une limite maximale autorisée de 2%, tout ceci grâce, selon lui, à une politique rigoureuse de stabilisation des charges.

Une analyse sérieuse de ce budget nous montre très rapidement que celui-ci ne tient pas la route. Un déficit de 13,4 millions de francs, c'est de la poudre aux yeux, un mirage dans le désert. Le déficit annoncé ne correspond en rien à la réalité et il a été fait pour se donner bonne figure quelques mois avant les élections cantonales! Plus le temps passe, plus la crédibilité du gouvernement est mise à mal.

Incontestablement, pour obtenir son meilleur budget depuis 1990, le Conseil d'Etat a fait preuve d'une grande créativité, d'un certain amateurisme et d'un réel manque de rigueur. Il a:

- ajouté 12 millions de francs de recettes fiscales malgré les incertitudes qui planent sur l'économie,
- inscrit une contribution de solidarité sur les communes de 9,6 millions de francs,
- reporté sur les communes une partie de l'aide matérielle aux requérants pour 1,5 million de francs,
- inscrit des plus-values estimées pour 11 millions de francs sur des ventes de biens immobiliers,
- dissout une réserve pour équipement de 12 millions de francs,
- répercuté la baisse de l'inflation sur les salaires et subventions pour 9,1 millions de francs,
- artificiellement baissé les coûts de l'aide matérielle pour 13,8 millions de francs (effet 5,5 millions de francs),
- supprimé la péréquation verticale pour 1,2 million de francs,
- comptabilisé un écart statistique sur les traitements de 4,8 millions de francs,
- prélevé à la fortune des Fonds pour 27,4 millions de francs et n'y a versé que 0,2 million à ceux-ci.

Sans tous les artifices ci-dessus qui améliorent le budget de 93,9 millions de francs, le déficit du budget 2013 aurait été de 107,3 millions de francs, ceci malgré que les recettes fiscales totales augmentent de 14,2 millions de francs et que la péréquation fédérale nous apporte 11,6 millions de francs de plus.

Nous notons également que le gouvernement n'a strictement rien voulu mettre au budget 2013 pour les frais d'assainissement de la caisse de pension, montant qu'il devra payer en 2014 et qui se monte à plusieurs dizaines de millions de francs, dont une partie aurait déjà dû être mise à charge en 2013 par principe de prudence alors que le risque est connu.

Les commissaires UDC attendent désespérément les effets des restructurations annoncées et la mise en place de contrats de prestations pour toutes les institutions bénéficiant de subventions de l'Etat.

Divers amendements ont été apportés par la commission afin de modifier le budget proposé par le Conseil d'Etat. Si certains de ces amendements apportent quelques modifications justifiées, ils ne modifient pas fondamentalement le budget et son acceptation.

Les commissaires UDC inviteront donc le groupe des députés à refuser catégoriquement le budget proposé par le Conseil d'Etat et également celui proposé par la majorité de la commission de gestion et des finances.

6.2. Vote final

Par 6 voix contre 5 et 4 abstentions, la commission a refusé le projet de loi modifié fixant une contribution extraordinaire de solidarité de crise des communes envers l'Etat, pour l'année 2012, le 13 novembre 2012.

Par 11 voix et 2 abstentions, la commission a accepté le projet de loi portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil, le 19 novembre 2012.

Par 7 voix contre 6, la commission a accepté le projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal), le 19 novembre 2012.

Par 9 voix contre 2, la commission a accepté le projet de décret, amendé, concernant le budget 2013, le 19 novembre 2012.

Par 11 voix et 4 abstentions, le présent rapport a été adopté par la commission, par consultation électronique, le 27 novembre 2012.

6.3. Vote du Grand Conseil

La loi portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil et la loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LLAMal) doivent être votées à la majorité simple des membres du Grand Conseil.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 27 novembre 2012

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,
B. HURNI

Le rapporteur,
F. FIVAZ

**Loi
portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil
(OGC)**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission de gestion et des finances, du ...
décète:

Article premier La loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012, est modifiée
comme suit:

Modification temporaire selon la loi du ...

Pour l'année de législature 2013-2014, l'indemnité annuelle prévue à l'article 342, alinéas 2
et 3, est de 2000 francs par siège au Grand Conseil ou par membre du Grand Conseil qui
n'est pas membre d'un groupe parlementaire.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi.

²La présente loi entre en vigueur le 28 mai 2013.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

**Loi
portant modification de la loi d'introduction
de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal)**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), du 18 mars 1994, et ses dispositions d'application;

sur la proposition de la commission de gestion et des finances, du ...

décède:

Article premier La loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal), du 4 octobre 1995, est modifiée comme suit:

Modification temporaire du ...

¹Pour l'année 2013, et en dérogation à l'article 15, alinéa 2, de la loi, les primes des personnes bénéficiaires de l'aide sociale matérielle sont subsidiées à hauteur de la catégorie ordinaire la plus élevée, le solde étant reporté pour moitié conformément à l'article 65 de la loi sur l'action sociale (LASoc), du 25 juin 1996, l'autre moitié étant prise en charge par l'Etat.

²Pour l'année 2014, les primes des personnes bénéficiaires de l'aide sociale matérielle sont subsidiées à hauteur de la catégorie ordinaire la plus élevée, le solde étant entièrement reporté conformément à l'article 65 LASoc.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.

²Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2013

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 18 septembre 2012, et de la commission de gestion et des finances,

décède:

Article premier Le budget général de l'Etat pour l'année 2013 est adopté. Ce budget se résume comme suit:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges	2.018.315.031.–	
Total des revenus		2.004.896.679.–
<u><i>Amendements</i></u>		
<i>Selon détail (annexe 1)</i>	20.679.200.–	22.666.100.–
Total des charges	2.038.994.231.–	
Total des revenus		2.027.562.779.–
Excédent de charges		11.431.452.–
<u><i>Compte des investissements</i></u>		
Total des dépenses	131.537.200.–	
Total des recettes		68.596.600.–
<u><i>Amendements</i></u>		
<i>Selon détail (annexe 1)</i>	0.–	0.–
Total des dépenses	131.537.200.–	
Total des recettes		68.596.600.–
Investissements nets		62.940.600.–
<u><i>Financement</i></u>		
Investissements nets	62.940.600.–	
Amortissements du patrimoine administratif (autofinancement)		55.822.261.–
Excédent de charges du compte de fonctionnement	11.431.452.–	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	40.428.197.–	
Insuffisance de financement		58.977.988.–

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'Etat pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

Annexe au décret portant approbation du budget pour l'exercice 2013**Divers amendements selon CGF du 13 et 19 novembre 2012**

	Charges	Revenus
Charges nettes	-1.986.900,00	
Total	14.429.200,00	16.416.100,00
	+aug/-dim.	+aug/-dim.

N°	Centre financier	Nom	rubrique	Libellé	Débit	Crédit	Remarques
1	Tous	Etat	30	Charges salariales (y. c. enseignants)	+2.283.000		Réduction indexation négative à -0,56%
2	3650	Service protection adulte et jeunesse	365800	Divers organismes et instit. privées	+15.400		Réduction indexation négative dans Ets subventionnés selon modalités de l'Etat (sauf CCT Santé 21)
	3550	Service de l'action sociale	365320	Fondation neuch. coordin. action sociale	+2.900		"
	3550	Service de l'action sociale	365325	Pro Infirmis	+2.100		"
	3550	Service de l'action sociale	365330	Pro Senectute	+1.900		"
	3550	Service de l'action sociale	365336	Centres de consultations LAVI	+6.300		"
	3550	Service de l'action sociale	365800	Divers organismes et instit. privées	+13.200		"
	3651	Serv. institutions adultes et mineurs	364300	Lutte contre les addictions	+47.800		"
	3651	Serv. institutions adultes et mineurs	365360	Institutions dans le canton pour mineurs	+197.500		"
	3651	Serv. institutions adultes et mineurs	365370	Institutions dans le canton pour adultes	+357.500		"
	6010	Secrétariat général	351665	Conf. romande/TI dir.instruct. publique	+2.300		"
	6202	Office de l'enseignement spécialisé	364620	Personnel enseignant, institutions	+2.600		"
	6202	Office de l'enseignement spécialisé	365374	Institutions OES (ex AI) dans le canton	+99.500		"
	6308	Formations HES	351646	Contribution à la HE-ARC	+20.600		"
	6330	Serv.form.postobligatoire et orientation	351670	Contribution à la HEP BEJUNE	+56.100		"
	6400	Université	363800	Subsides aux établissements propres	+308.000		"
3	3050	Service financier	481600	Prélèvement réserve équipements		+12.000.000	Report prélèvement de 2012à2013
4	3050	Service financier	440360	Péréquation des ressources, part fédérale		+757.000	Chiffres RPT adoptés par le CF
	3050	Service financier	441360	Péréquation des ressources, part cantons		+517.000	"
5	5151	Service consomm. et aff. vétérinaires	407100	Impôt sur les maisons de jeux		+3.500.000	Maison de jeux
6	3550	Service de l'action sociale	366300	Aide matérielle	+10.000.000		Correction à hauteur des comptes prévisionnels 2012
			462350	Part communale, aide matérielle		+6.000.000	
7	4011	Service des transports	331000	Amortissement du PA	-1.654.700		Suppression amortissement RER

8	1010	Grand Conseil	300110	Jeton de présence	+615.000		OGC
			303001	AVS, ALFA, AC, accidents, LAA, autres	+79.800		"
			309800	Indemnités informatique	+125.000		"
			317000	Déplacements	+60.900		"
			319800	Autres frais divers	+24.000		"
			365130	Contribution aux partis politiques	-100.500		"
			365131	Contribution aux groupes politiques	+230.000		"
			1200	Secrétariat parlementaire	317000	Déplacements	+1.500
		319800	Autres frais divers	+1.500		"	
9	3100	Service des contributions	390715	Attrib. fonds communes, péréquation verticale	+1.220.000		Rétablissement péréquation verticale
			9300	Fonds d'aide aux communes	362801	Péréquation verticale	+1.220.000
	9303	Fds. réformes structures communes	490715	Péréquation verticale		+1.220.000	"
			362801	Péréquation verticale	-610.000		"
			480000	Prélèvement à la fortune du fonds		-610.000	"
10	7010	Secrétariat général (AUJU)	431201	Correction enveloppe		-550.000	Correction autorités judiciaires
			319700	Frais et dépens sur recours TF	-100.000		"
	7020	Tribunaux d'instance (AUJU)	431000	Emoluments administratifs		+50.000	"
			7030	Tribunal cantonal (AUJU)	307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	-200.000
11	3100	Service des contributions	462700	Contribution de solidarité		-9.600.000	Suppression contribution de solidarité
12	3550	Service de l'action sociale	366300	Aide matérielle	-1.146.500		Aide matérielle aux requérants au SMIG
			462350	Part communale, aide matérielle		-687.900	
	5014	Service des migrations	366575	Dépenses d'assistance pour les réfugiés	+614.500		(2013: 50%; 2014:100%)
			366570	Dépenses d'assistance RA	+532.000		
13	3402	Office du logement	366340	Prise en charge d'intérêts	+315.000		Prolongation prise en charge logements subventionnés (règle 1/4) y. c. compensation via subv. TransRUN SA
			462000	Part communale		+70.000	
	4011	Service des transports	363408	Subvention TransRUN SA	-245.000		
14	3550	Service de l'action sociale	365800	Divers organismes privés	+30.000		Accompagnement en fin de vie Caritas
15	3550	Service de l'action sociale	390355	Aide matérielle, subside LAMal	+6.250.000		Report subv. LAMal aide sociale sur pot commun aide matérielle (2013: 50%; 2014:100%)
			462350	Part communale, aide matérielle		+3.750.000	
	3600	OCAM	490355	Remb. SAS, différence subside LAMal		+6.250.000	

Budget du compte administratif				
COMPTE ADMINISTRATIF (comptes de fonctionnement et des investissements)			<i>Budget 2012</i>	<i>Comptes 2011</i>
<i>Budget 2013</i>				
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>			
<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
		<i>Compte de fonctionnement</i>		
2.032.744.231		Total des charges	2.001.021.192	1.950.927.686,19
	2.021.312.779	Total des revenus	1.983.681.122	1.953.894.274,99
	11.431.452	Excédent de charges	17.340.070	
		Excédent de revenus		2.966.588,80
		<i>Compte des investissements</i>		
131.537.200		Total des dépenses	106.783.200	112.842.184,91
	68.596.600	Total des recettes	46.286.856	36.264.069,19
	62.940.600	Investissements nets	60.496.344	76.578.115,72
		<i>Financement</i>		
62.940.600		Investissements nets	60.496.344	76.578.115,72
		Amortissements		
	55.822.261	- du patrimoine administratif	60.189.271	73.561.313,20
		- du découvert		
		Compte de fonctionnement		
		- excédent de revenus		2.966.588,80
11.431.452		- excédent de charges	17.340.070	
		Mouvements avec les financements spéciaux		
	835.500	- attributions	3.466.408	19.838.427,43
41.263.697		- prélèvements	40.284.333	51.716.125,36
		Excédent de financement		31.927.911,65
	58.977.988	Insuffisance de financement	54.465.068	
		<i>Variation de la fortune nette</i>		
58.977.988		Excédent de financement		31.927.911,65
125.254.361		Insuffisance de financement	54.465.068	
		Report au bilan (passifs)	109.942.535	129.663.809,82
	172.800.897	Report au bilan (actifs)	147.067.533	164.558.310,27
		Diminution du découvert		2.966.588,80
	11.431.452	Accroissement du découvert	17.340.070	

Valeurs limites selon le frein à l'endettement	
	Budget 2013
Budget de fonctionnement	
Valeur limite	2%
Total des revenus	2.027.562.779
./. Subventions à redistribuer (rubriques 47)	-96.984.200
./. Imputations internes (rubriques 49)	-41.455.360
Revenus déterminants	1.889.123.219
Montant maximum de l'excédent de charges (revenus déterminants / 100 * 2)	37.782.464
Excédent de charges	11.431.452
Excédent de charges en % des revenus (exc. de charges / rev. déterminants * 100)	0.61%
:	
Budget des investissements	
Valeur limite	70%
Amortissements du patrimoine administratif	55.822.261
./. Excédent de charges	-11.431.452
Marge d'autofinancement	44.390.809
Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70 * 100)	63.415.441
Investissements nets	62.940.600
Degré d'autofinancement des investissements (marge autofinancement / invest. nets * 100)	70.53%

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
1. INTRODUCTION	2
2. CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ETAT	2
2.1. Axes budgétaires	2
2.1.1. Budget de fonctionnement	2
2.1.2. Budget des investissements	3
2.1.3. Financement	3
2.1.4. Evolution de la dette et variation de la fortune	3
3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION	3
3.1. Procédure et objectifs budgétaires	3
3.2. Débat général et avis des groupes	4
4. EXAMEN DU BUDGET PAR DEPARTEMENT	5
4.1. Autorités	5
4.1.1. Rapport de la sous-commission sur le budget	5
4.2. Autorités judiciaires	5
4.2.1. Rapport de la sous-commission sur le budget	5
4.3. Département de la justice, de la sécurité et des finances	7
4.3.1. Rapport de la sous-commission sur le budget	7
4.4. Département de la santé et des affaires sociales	11
4.4.1. Rapport de la sous-commission sur le budget	11
4.4.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	18
4.5. Département de la gestion du territoire	18
4.5.1. Rapport de la sous-commission sur le budget	18
4.5.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	23
4.6. Département de l'économie	23
4.6.1. Rapport de la sous-commission sur le budget	23
4.6.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	32
4.6.3. Discussion générale	38
4.7. Département de l'éducation, de la culture et des sports	38
4.7.1. Rapport de la sous-commission sur le budget	38
4.7.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	42
5. PROPOSITIONS ET AMENDEMENTS	44
5.1. Propositions	44
5.2. Amendements	44
5.2.1. Amendements acceptés (compte de fonctionnement)	44
5.2.2. Amendements refusés	45
5.2.3. Amendements à égalité de voix	45
6. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL	45
6.1. Position des groupes	45
6.2. Vote final	48
6.3. Vote du Grand Conseil	49
Projet de loi de la commission de gestion et des finances (OGC)	50
Projet de loi de la commission de gestion et des finances (LILAMal)	51
Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2013	52
Annexe 1: Amendements de la commission de gestion et des finances	53
Annexe 2: Compte administratif	55
Annexe 3: Valeurs limites selon le frein à l'endettement	56